

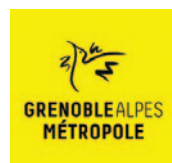


DOSSIER DE CANDIDATURE AU RENOUVELLEMENT DU LABEL FORÊT D'EXCEPTION®

GRANDE CHARTREUSE



**GRANDE
CHARTREUSE**







GRANDE
CHARTREUSE

GRANDE CHARTREUSE, FORÊT D'EXCEPTION®

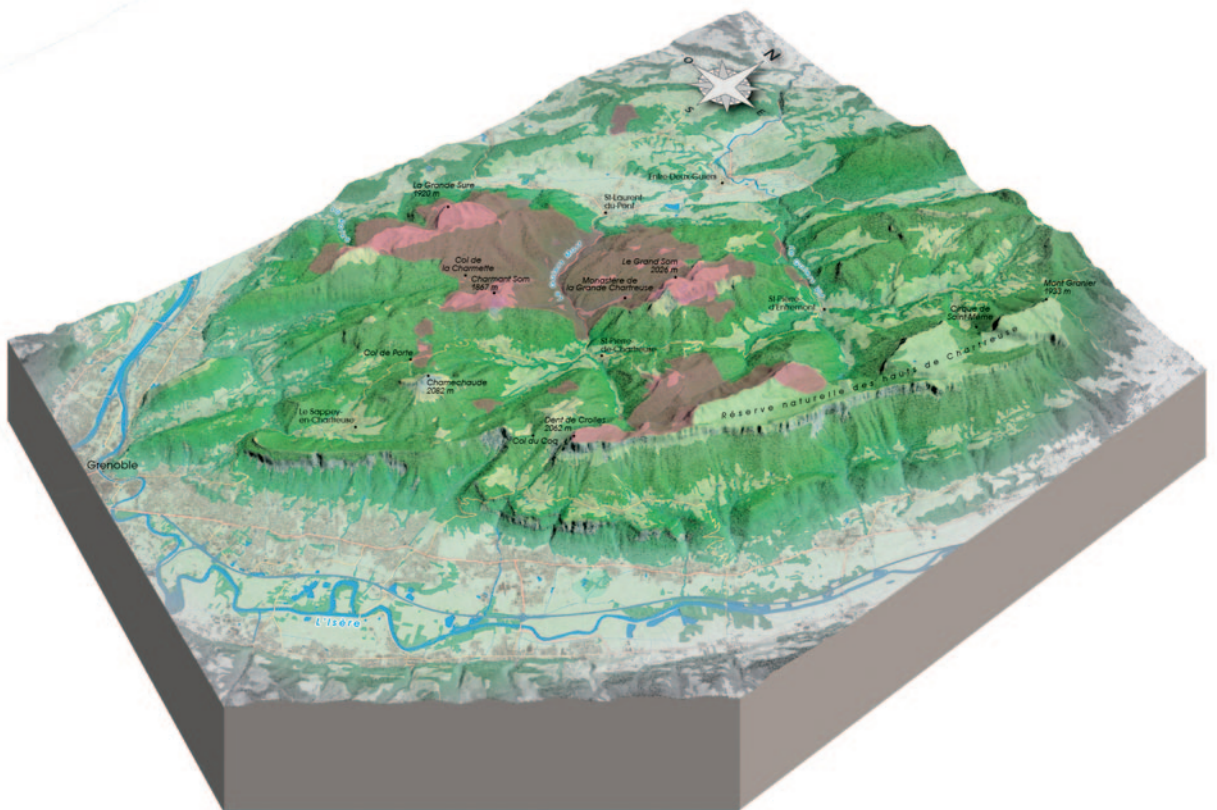
DOSSIER DE DEMANDE
DE RENOUVELLEMENT DU LABEL
FORÊT D'EXCEPTION® 2020-2024

Grande Chartreuse, Forêt d'Exception®

La Forêt de Grande Chartreuse a reçu officiellement le label Forêt d'Exception® le 10 juin 2014 pour une durée de 5 ans, prolongée jusqu'en 2020. Le contrat de projet de 2014 a été également prorogé jusqu'en 2020 pour faire coïncider les durées de validité du label et du contrat de projet. Après une année d'échange, nous demandons le renouvellement du label et proposons un nouveau contrat de projet.

Le présent dossier fait le bilan du précédent contrat de projet et présente les engagements et objectifs des partenaires Forêt d'Exception® Grande Chartreuse pour les 5 prochaines années.

Les actions qui en découlent sont détaillées dans le Contrat de projet annexé au dossier.





**GRANDE
CHARTREUSE**

Dossier de renouvellement candidature au du label FE

Présenté par les membres du Comité de pilotage restreint de la démarche

- Dominique ESCARON, président du Parc naturel régional de Chartreuse,
- Jean-Yves BOUVET, directeur de l'agence Isère de l'Office national des forêts,
- Arthur FATELLA, directeur du Parc naturel régional de Chartreuse.

Rapporté au sein du Comité national Forêt d'Exception par

- Christophe CHAUVIN, personnalité qualifiée,
- Adeline FAVREL, coordinatrice du réseau Forêt France nature environnement
- Marie THOMAS, chargée de mission agriculture et forêt à l'agence française pour la biodiversité, désignés par le Comité national Forêt d'Exception dont ils sont membres.

Rédigé par

- Roland DUTEL, chef de projet Forêt d'Exception Grande Chartreuse à l'agence Isère ONF
- Fabien BOURHIS, responsable mission Forêt-Bois Parc naturel régional de Chartreuse.

Avec les contributions de

- Norbert DEBROIZE, responsable de l'unité territoriale ONF Chartreuse Voironnais,
- Frédérique ZELMIRE, chef du service forêts à l'agence Isère ONF,
- Catherine BALESTRA, mission tourisme au Parc naturel régional de Chartreuse,
- Emmanuelle VIN, mission environnement au Parc naturel régional de Chartreuse,
- Axelle RIAILLE, chargée de projets forêt et filière bois au département de l'Isère,
- Françoise POITEVIN, coordinateur territorial
- Alexandre MIGNOTTE, chargé de mission politique de la Montagne et relations aux PNR à Grenoble-Alpes Métropole.

La forêt domaniale concernée par le label est gérée par l'unité territoriale ONF Chartreuse Voironnais, en la personne de

- Norbert DEBROIZE, responsable d'UT
- et des techniciens forestiers territoriaux
- Michel BERGER
 - Rémi DESFONTAINES
 - Benoît FOROT
 - Hervé GLEREAN
 - Philippe LAMBERT
 - Damien RINGOT
 - Roger ROUXFOUILLET

Préface

Premier contrefort du massif des Alpes, le massif de Chartreuse offre des conditions particulièrement favorables aux formations forestières. La hêtraie sapinière irrégulière est devenue le mode prépondérant de sylviculture. Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que la culture forestière imprègne les sociétés du lieu, l'économie locale, et structure le regroupement des acteurs économiques. Par sa dimension et sa position géographique en cœur de massif, la Forêt de Grande Chartreuse a toujours occupée une place majeure dans cette culture exceptionnelle. Et ce n'est pas un hasard si ce terroir forestier et les savoir-faire associés ont été récemment reconnue par l'INAO pour constituer la 1^{re} AOC Bois en France.

En 1084, Saint-Bruno se retirait dans le désert de Chartreuse et fondait l'ordre des Chartreux. Aujourd'hui, la notoriété du massif doit beaucoup à cette présence, à ce nom qui résonne dans le monde entier. La Forêt de Grande Chartreuse en tire son nom et bénéficie de cette aura. Lieux d'histoire et de patrimoine, elle offre également des richesses naturelles exceptionnelles dont la mise en valeur bénéficie à tout le territoire.

Tout proche des agglomérations grenobloises et chambériennes, à moins d'une heure de Lyon, le massif de Chartreuse présente également un caractère périurbain de plus en plus marqué. Cette population recherche des terrains de jeu, de loisirs, investit cet espace physiquement et affectivement. Or, la forêt domaniale de Grande Chartreuse regroupe un nombre considérable de sites parmi les plus fréquentés du massif de Chartreuse. Elle constitue ainsi un espace exceptionnel pour tester et mettre en pratique la conciliation des usages dans les espaces forestiers.

Par la notoriété de son nom et de son histoire, par sa situation de forêt de montagne à deux pas des villes, par son rôle essentiel dans l'économie forestière du territoire, la Forêt de Grande Chartreuse affirme aujourd'hui une identité forte qu'illustrent parfaitement les relations intimes qu'ont tissées la société et la forêt. En cela c'est une véritable « Forêt d'Exception ».

Depuis longtemps, le territoire accorde une attention toute particulière à la forêt. Elle a d'ailleurs joué un rôle privilégié et emblématique dans les objectifs mêmes de la création du Parc naturel régional de Chartreuse (PNRC). C'est pourquoi, au fil des années, et bien avant l'obtention du label « Forêt d'Exception », l'Office national des forêts (ONF) et le Parc de Chartreuse ont souhaité développer et affirmer une identité culturelle intimement liée à la nature exceptionnelle de la Forêt de Grande Chartreuse.

Ce travail commun entrepris depuis plus de 10 ans a d'abord permis de construire un véritable dialogue, en abordant tous les sujets. Cet enrichissement des points de vue intègre les dimensions historiques et culturelles du lieu, mais aussi de ressourcement et de spiritualité indissociables de la forêt domaniale de la Grande Chartreuse. Il a conduit à innover pour faire évoluer les objectifs et méthodes de gestion de la forêt.

Préface suite

Au fur et à mesure de la mise en œuvre des actions du contrat de projet, des acteurs ont rejoint la gouvernance de Forêt d'Exception. Construite autour d'un noyau de partenaires impliqués, le développement de Forêt d'Exception en Chartreuse a pu s'appuyer sur la Charte forestière de territoire. Cet outil stratégique a développé un axe sensibilisation et pédagogie s'appuyant en grande partie sur la démarche « Forêt d'Exception ». Peu à peu la confiance entre acteurs s'est installée, permettant la mise en œuvre d'actions plus ambitieuses et transversales : porte d'entrée au col de Porte, desserte forestière concertée avec les moines, appui technique à l'obtention de l'AOC Bois de Chartreuse, outils pédagogiques et d'information innovants, relais pour d'autres démarches comme Rivières sauvages ou Chartreuse en partage ...

Demain, le PNRC et l'ONF souhaitent continuer à faire la démonstration qu'il faut « préserver mieux la biodiversité pour produire et transformer plus et mieux de bois », tout en répondant à la demande sociale des villes d'un espace d'évasion, de loisir et de nature. La démarche « Forêt d'Exception » qu'ils poursuivent sur la forêt domaniale doit constituer le fer de lance de cette ambition. Cela appelle une sensibilisation, une éducation, un renouvellement du regard dans la découverte de la forêt et de ses patrimoines, en allant vers la compréhension sociétale de la gestion forestière.

Ainsi, Grande Chartreuse, Forêt d'Exception, doit continuer d'être l'espace de concertation qu'il a su devenir. Cet espace doit s'enrichir pour être le plus représentatif des attentes de la société. C'est la condition indispensable pour échanger et s'accorder sur les enjeux de demain. Le programme d'actions qui en découle explore et s'engage sur de nouvelles voies visant à l'articulation des différents usages de la forêt en lien avec sa gestion et la production de bois, à l'intégration dans les actes de gestion du quotidien de la culture partagée et de la dimension symbolique de cette forêt d'exception. Le renouvellement de l'aménagement forestier de la forêt domaniale à partir de 2021 devra reprendre tous ces éléments. La gouvernance mise en place dans le cadre de Forêt d'Exception sera une base essentielle pour aboutir à un aménagement concerté associant le plus grand nombre de parties prenantes à la gestion de la forêt domaniale.

En 2015, 4 principaux partenaires apposaient leur signature et s'engageaient dans l'aventure « Grande Chartreuse, Forêt d'Exception ». Avec le Comité Interprofessionnel des Bois de Chartreuse et Grenoble-Alpes Métropole, cette nouvelle candidature s'enrichie de nouveaux « grands partenaires » qui participeront à faire de la forêt domaniale de la Grande Chartreuse un territoire d'exception.

Pour l'avenir, nous attendons de cette labellisation « Forêt d'Exception » qu'elle renforce les partenariats, mais aussi qu'elle continue de servir de démonstrateur et de moteur pour l'ensemble de la forêt de Chartreuse, publique ou privée.

Préface suite

Première forêt domaniale labélisée en Auvergne-Rhône-Alpes, la Forêt d'Exception Grande Chartreuse est essentielle pour l'ONF en tant que laboratoire de modes de gestion innovants, notamment dans le domaine sociétal.

L'intégration dans le réseau national de sites labellisés doit continuer d'être source d'échanges et d'enrichissement. L'amélioration de la qualité et de la spécificité de la forêt de Chartreuse renforcera l'identité et la notoriété de notre territoire et de la filière forêt-bois locale.



Dominique Escaron
Président du Parc naturel régional de Chartreuse
Président du comité de pilotage Grande Chartreuse,
Forêt d'Exception



Hervé Houin
Directeur territorial Auvergne-Rhône-Alpes
de l'Office national des forêts

Sommaire

Membres du COPIL *page 3*

Préface *page 4*

1. Contexte

17 territoires engagés dans la démarche *page 8*

Cadre national *page 10*

Historique de la démarche en Chartreuse *page 14*

Les faits marquants *page 15*

2. Bilan du premier contrat de projet

Un partenariat dynamique *page 18*

Des succès et une reconnaissance locale *page 21*

Charte forestière de territoire *page 23*

Un programme d'actions très largement réalisé *page 24*

Zoom d'actions phare *page 30*

Une communication à organiser *page 34*

Un levier financier pour le territoire *page 35*

Niveau d'atteintes des objectifs *page 36*

3. Perspectives

4. Engagements et objectifs 2020-2024

Enjeu : animation de la démarche *page 40*

Schéma de gouvernance opérationnel *page 43*

Conclusion

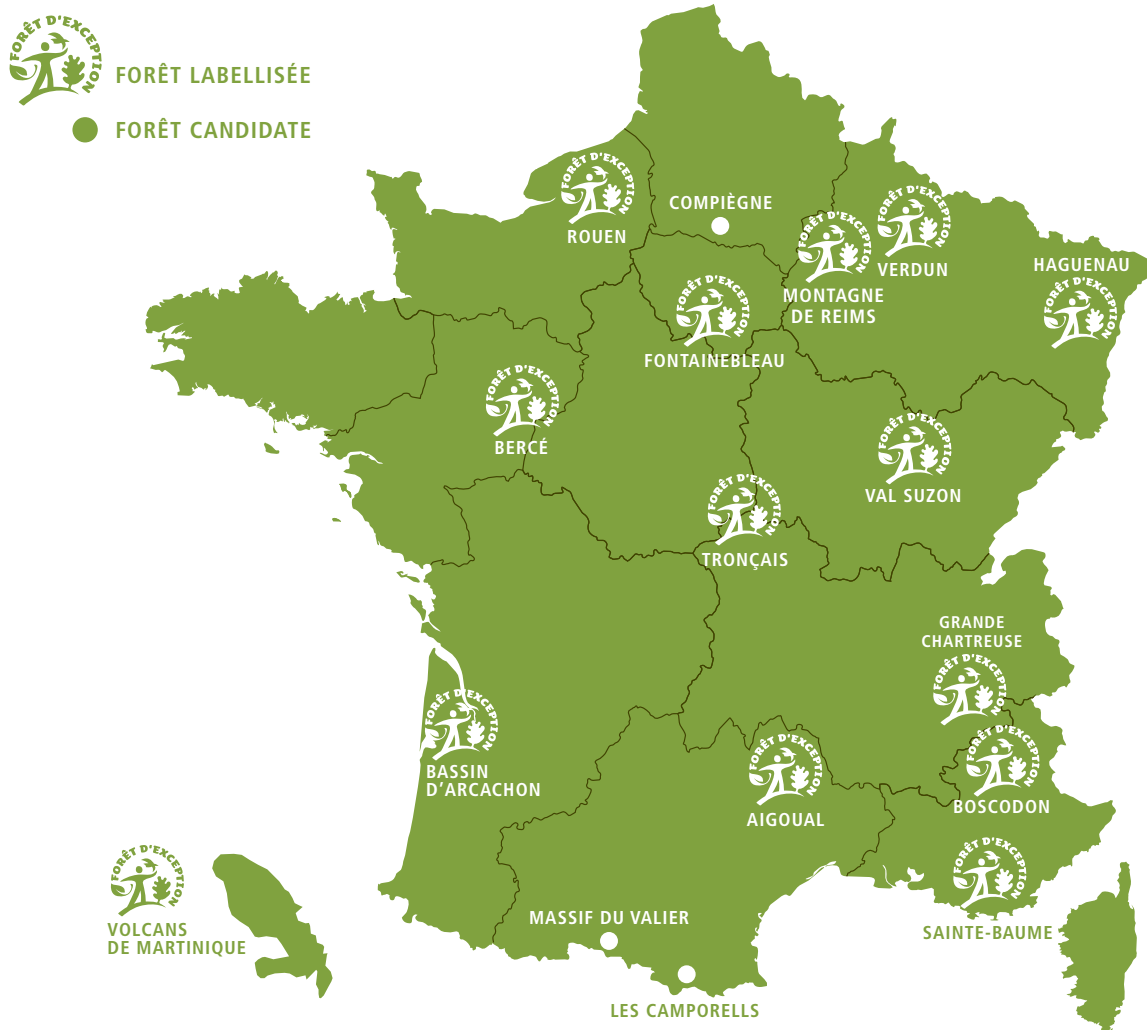
Annexes

Crédits photos ONF agence territoriale Isère, sauf :

- p 17 peinture, P. Jager
- p 41 bas, PNR Chartreuse
- p 45 collection B. Rendu
- p 37, 39, 46, 47, G. Laget/PNR Chartreuse

Label Forêt d'Exception®

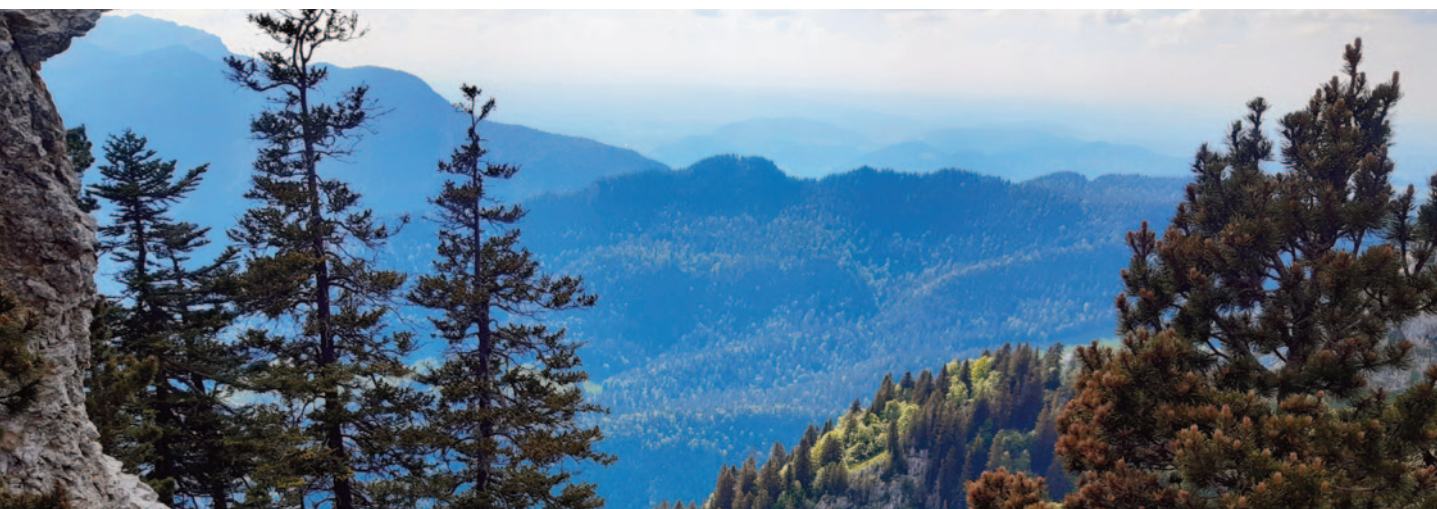
17 territoires engagés dans la démarche



1. Contexte



GRANDE
CHARTREUSE



CADRE NATIONAL

L'augmentation des attentes en matière sociale, économique et environnementale vis-à-vis de la forêt a incité l'ONF à renforcer sa politique de développement durable en forêts domaniales et à créer un réseau de sites démonstratifs et exemplaires.

Créé en 2011, le label Forêt d'Exception® récompense un projet territorial rassemblant des acteurs locaux engagés dans une démarche d'excellence autour d'un patrimoine aux valeurs affirmées. L'objectif est de faire de ces forêts labellisées des leviers du développement économique local, en assurant une mise en valeur conjointe de ces sites forestiers emblématiques et de leurs territoires environnants.

Aujourd'hui, 17 territoires sont lancés dans la démarche et 14 sont labellisés. Ce réseau représentatif de la diversité des forêts françaises se veut être une référence en matière de gestion multifonctionnelle, durable, innovante et concertée du patrimoine forestier.

À l'échelle de chaque massif, un comité de pilotage est créé, regroupant les acteurs et les usagers de la forêt : associations, pouvoirs publics, scientifiques... Les membres du comité de pilotage fixent les grands objectifs de leur travail collectif et les retranscrivent dans un Protocole d'accord.

La stratégie est ensuite déclinée en programme opérationnel. Un contrat de projet (ou plan d'actions) est établi au bénéfice de la forêt et de ses patrimoines, de la dynamique économique locale et des usagers de la forêt concernée. Il définit les moyens techniques, humains et financiers permettant de réaliser les actions. À l'issue de ces différentes étapes et sur la base d'un dossier de candidature, le label est attribué pour une période de 5 ans renouvelable. Ainsi, la mise en œuvre d'une gestion durable en amélioration constante est affirmée.

Selon l'enquête nationale réalisée en 2019 dans le réseau Forêt d'Exception, le label apparaît comme une reconnaissance d'une forêt et d'un territoire aux patrimoines remarquables, où histoire et culture précèdent la mise en avant de la biodiversité et du patrimoine naturel. Viennent ensuite la réfé-

rence à un outil de gouvernance et de concertation sur la forêt, puis un terrain d'expérimentation et d'innovation. Le label permet d'engager un dialogue constructif entre acteurs d'un même territoire afin de notamment répondre à l'évolution des attentes sociétales.

La démarche a de l'avenir. Ainsi, à l'échelle nationale, l'ensemble des acteurs exprime une forte volonté d'agir et d'innover en forêt, avec 2 souhaits pour le futur : une continuité de la dynamique déjà engagée et une augmentation des actions menées en commun. Pour améliorer le label, les enquêtes formulent 3 souhaits : communiquer pour mettre davantage en valeur le label et les actions réalisées sur les territoires ; continuer d'agir en forêt en mobilisant de nouveaux moyens financiers ; développer les relations et partages d'expériences entre les forêts labellisées. Cependant, deux principaux freins à la mise en œuvre du label sont signalés : le manque de connaissance et de reconnaissance de Forêt d'Exception et le manque de moyens pour agir.

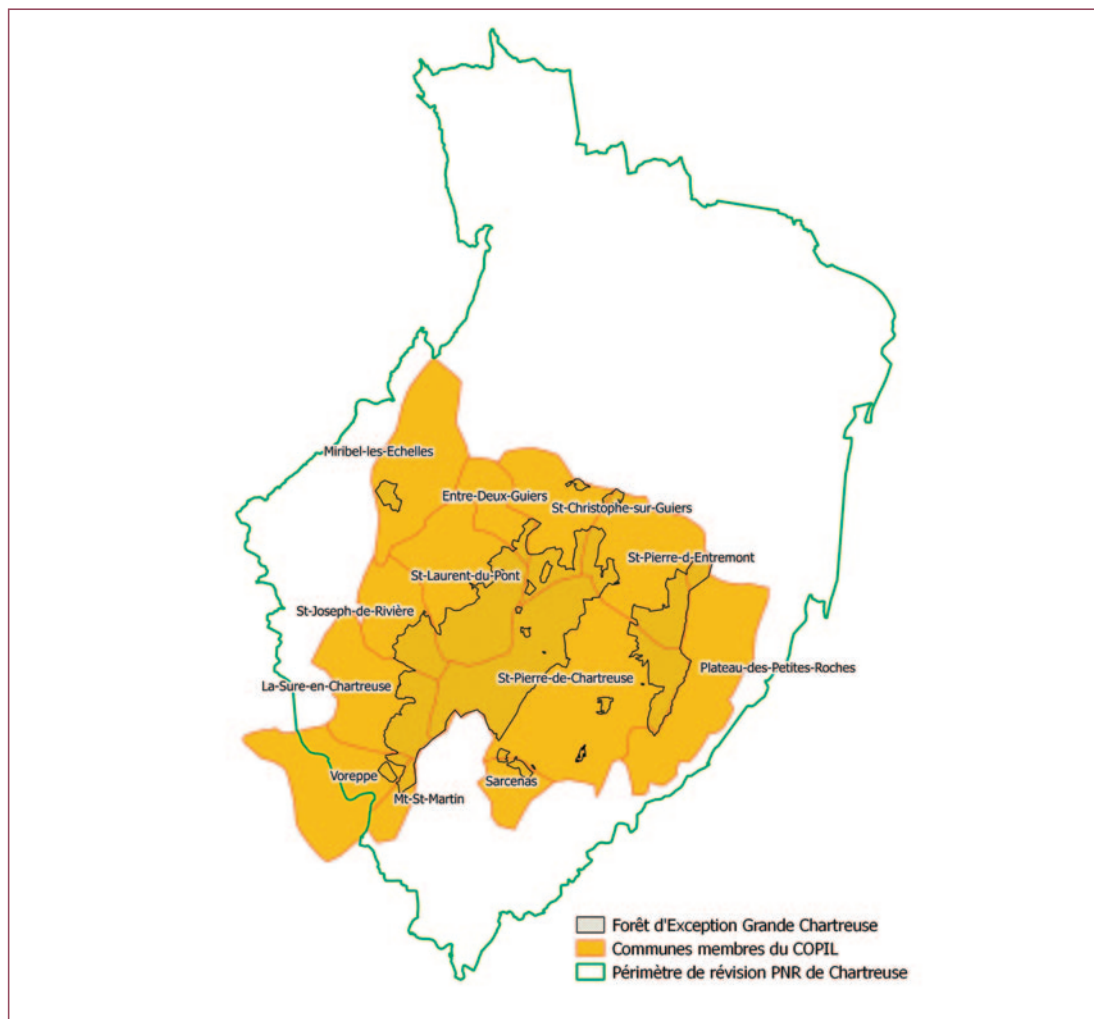
DÉCLINAISON LOCALE

Situation géographique

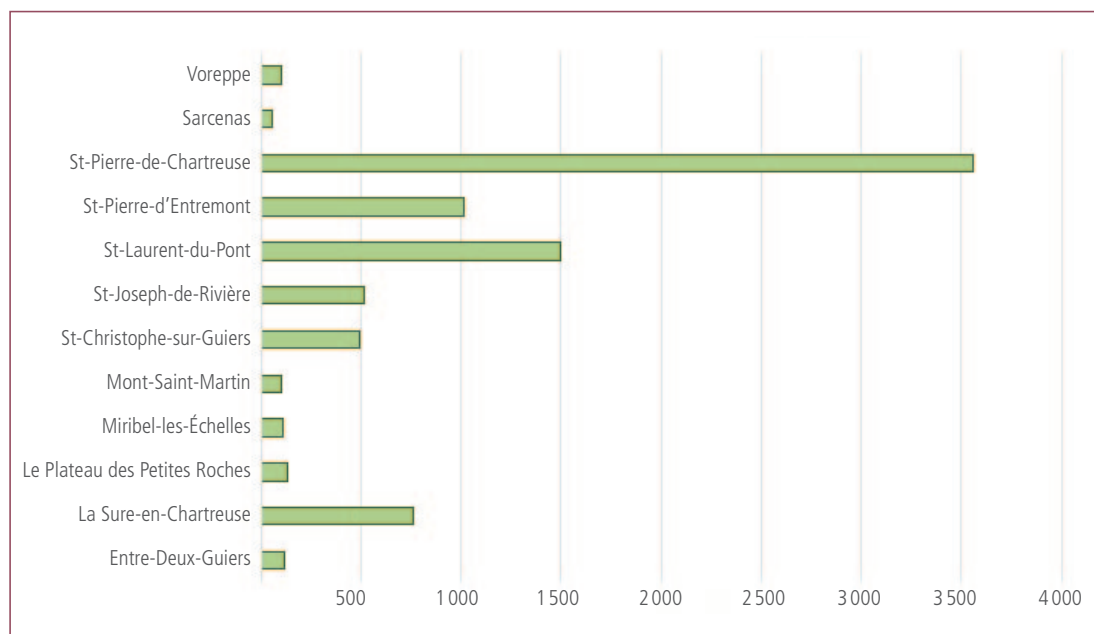
La forêt domaniale de Grande Chartreuse est située dans le Département de l'Isère où la forêt couvre 1/3 du territoire. Le massif chartroussin fait partie des zones les plus fortement boisées, jusqu'à 70 % des surfaces communales. La forêt domaniale fait également partie intégrante du massif et se situe en plein cœur du Parc naturel régional de Chartreuse.

La forêt domaniale couvre 8 469 ha, répartis sur 12 communes.

Le territoire étant très étendu, les collectivités sont nombreuses et variées, ce qui multiplie les interlocuteurs.



Les communes de la Forêt d'Exception Grande Chartreuse
PNRC 2020 d'après IGN



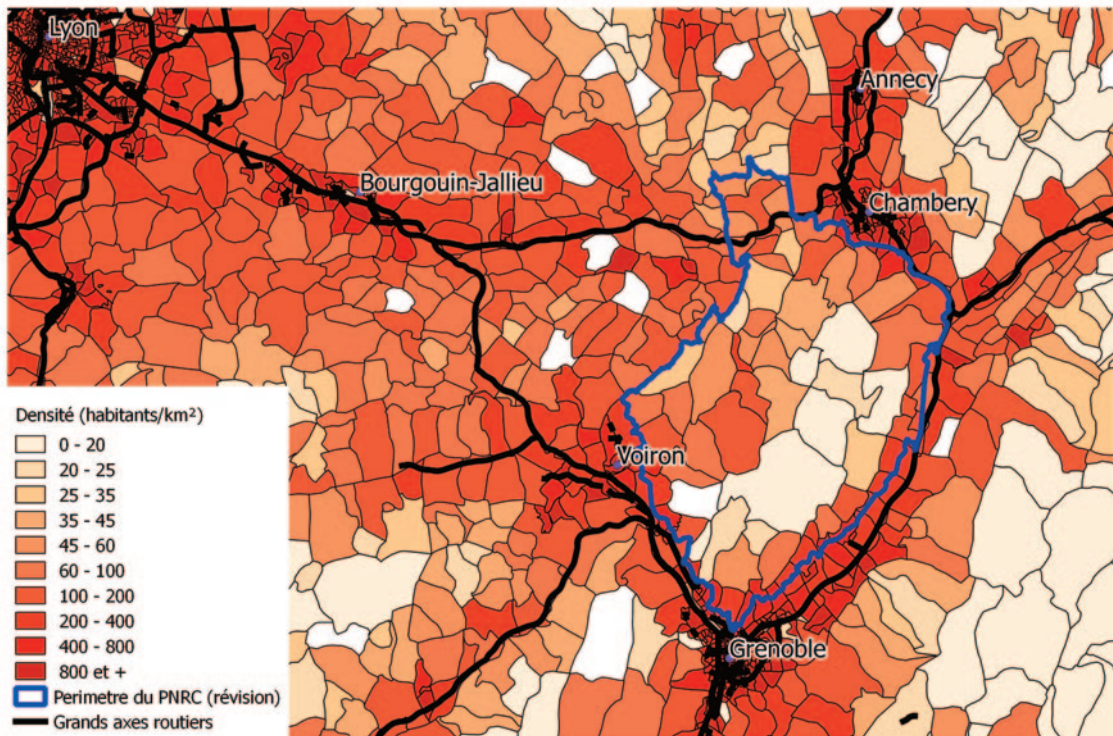
Forêt d'Exception Grande Chartreuse, répartition des surfaces par commune

Près de 1 million d'habitants aux portes de la forêt

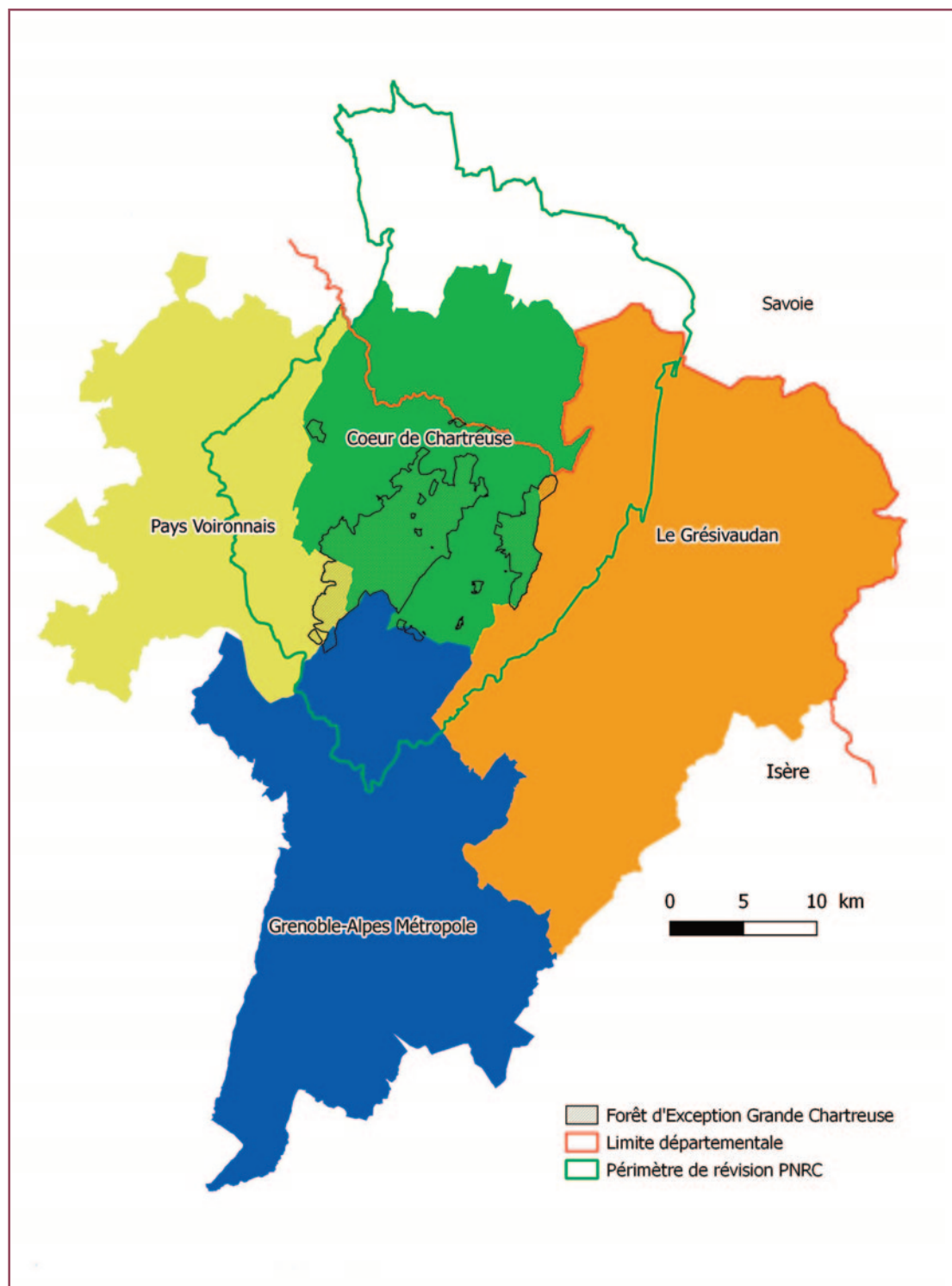
Au croisement des agglomérations de Grenoble (450 000 habitants), Voiron (91 000 habitants), Chambéry (137 000 habitants) et de la vallée du Grésivaudan (104 000 habitants); et à moins d'une heure de Lyon, le massif de la Chartreuse a un caractère périurbain marqué.

d'Agglomération du Pays Voironnais, Grenoble Alpes-Métropole et la Communauté de Communes du Grésivaudan. Bien que faiblement concernées en terme de surface, les populations de ces deux dernières intercommunalités sont fortement dépendantes de l'espace naturel et de l'offre de loisirs que le massif représente.

Le massif domanial est également intégré dans plusieurs intercommunalités. La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, la Communautés



Localisation des grands pôles urbains à proximité de la Forêt d'Exception Grande Chartreuse
PNRC 2020 d'après données INSEE – découpage Iris



*Intercommunalités concernées par Forêt d'Exception Grande Chartreuse
PNRC 2020*

La gestion de la forêt domaniale de Grande Chartreuse est assurée par l'Unité territoriale ONF Chartreuse-Voironnais, qui regroupe 8 techniciens plus 1 responsable et gère les 12 500 ha de forêts publiques du secteur.

HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE EN CHARTREUSE

En 2015, la Forêt de Grande Chartreuse est la troisième forêt domaniale à rejoindre le réseau Forêt d'Exception®. Premier label pour la forêt domaniale de Grande Chartreuse, loin d'être redondant, il a permis de mettre en place une réflexion approfondie sur les différentes fonctions de la forêt et ses influences sur les écosystèmes. L'ONF et le Parc de Chartreuse, au centre des multiples enjeux liés à la forêt, sont qualifiés pour animer cette réflexion partenariale. La démarche est originale par sa volonté de mettre en place une concertation avec les diffé-

rents spécialistes, gestionnaires des espaces protégés et élus pour construire un projet de développement durable. Cette nouveauté passe par une définition des valeurs et leur appropriation par les acteurs, mais aussi par la co-construction d'actions de préservation et de valorisation des espaces : définition, financement puis mise en œuvre.

Le lancement de la réflexion pour mettre en place le projet « Grande Chartreuse, Forêt d'Exception » remonte à la signature du protocole d'accord entre l'ONF et le Parc de Chartreuse en 2012. Ce protocole s'appuyait également sur une nouvelle convention de partenariat entre les deux organismes. Afin de débiter une dynamique autour de la forêt domaniale de Grande Chartreuse, un premier contrat de projet a été mis en place dès 2013. Il a permis de lancer les premières actions et de tester la motivation des partenaires réunis autour du projet « Grande Chartreuse, Forêt d'Exception ». Le dossier de labellisation a pu être présenté en 2014 pour une remise officielle du label début 2015. Cette remise du label coïncidait avec le démarrage de la nouvelle Charte forestière de territoire pilotée par le PNR Chartreuse et dont le plan d'actions reprenait l'ensemble des actions prévues dans la démarche Forêt d'Exception. Le contrat de projet initial, d'une durée de 3 ans, a été étendu de 2 années afin de mieux correspondre à la durée de la labellisation de la forêt domaniale. Un bilan du contrat a été réalisé en 2018 avant de commencer à construire le nouveau contrat de projet qui doit démarrer avec le renouvellement du label en 2020



Événement de labellisation 2015



LES FAITS MARQUANTS

Le 1^{er} contrat de projet sur la période 2015-2020 a été marqué d'une volonté de sensibiliser le grand public et partager avec les acteurs du territoire les enjeux liés à la forêt domaniale de Grande Chartreuse. De nombreuses manifestations et visites de délégations ont permis de faire connaître les réalisations et les projets autour de la Forêt d'Exception. En 2017 par exemple, la Fête de la Forêt de Montagne et sa déclinaison « Forêt de Sens » a trouvé un public nombreux sur plusieurs jours. Le territoire a également accueilli en 2018 le séminaire national organisé par la Fédération des Parcs et l'ONF. Cet événement dont la thématique était le lien ville-forêt de montagne a accueilli plus de 120 personnes et s'est largement appuyé sur la « vitrine » Forêt d'Exception pour ouvrir des échanges à l'échelle nationale.

Plusieurs réalisations visibles et marquant le 1^{er} contrat de projet se sont inscrites dans le paysage de la forêt domaniale. L'aménagement de la porte d'entrée « col de Porte » s'est concrétisé tel qu'il avait été défini dans le schéma d'accueil concerté. Cela permet aujourd'hui d'offrir une visibilité à la démarche Forêt d'Exception dans l'un des sites les plus fréquentés de la forêt. Il remplit un rôle important en matière de pédagogie et de sensibilisation du grand public à la gestion forestière et à la filière bois. Il a également permis de renforcer les liens avec Grenoble-Alpes Métropole pour en faire un partenaire important et impliqué dans la démarche Forêt d'Exception. Citons également la réalisation d'une route forestière indispensable à la gestion des parcelles du vallon du monastère. Ce projet très sensible, en site classé et directement à proximité du monastère, a permis la mise en place d'un groupe de concertation avec l'ordre des Chartreux et d'arriver à un compromis constructif.

En allant dans le même sens, Forêt d'Exception a également contribué à l'obtention de l'AOC Bois de Chartreuse fin 2018 et les différents comités de pilotage ont participé à la reconnaissance de l'ONF en tant qu'opérateur de cette AOC. Ce long travail a finalement permis de renforcer les liens entre le Comité Interprofessionnel des Bois de Chartreuse (CIBC) et Forêt d'Exception et plus largement l'ONF. Forêt d'Exception s'est également associé dès le départ au projet de labellisation « Site Rivières sau-



Fête de la Forêt de Montagne 2017

vages » du Guiers Mort, une rivière fortement liée à l'histoire de la forêt domaniale. Ce label obtenu en 2019 ouvre un champ d'action très intéressant pour le prochain contrat de projet. Le déménagement de la Distillerie de Chartreuse, de Voiron à Entre-Deux-Guiers, sur le massif en 2019 est un événement important pour le territoire ; cela laisse entrevoir de nouvelles possibilités de partenariat avec des actions déjà en cours de construction : par exemple la création d'une forêt vitrine de l'association Sylv'acces dans une parcelle surplombant la distillerie.

Enfin, le 1^{er} contrat de projet aura été également l'occasion de tester des outils innovants (Lidar) et utiles à la révision de l'aménagement de la forêt domaniale programmé pour 2023. Grâce à une donnée très fine, plusieurs champs d'actions s'ouvrent pour Forêt d'Exception et seront sans aucun doute une part importante des actions pour les années à venir : identification des forêts matures, travail archéologique permettant d'identifier les traces d'activités, aménagement forestier intégrant ces nouvelles technologies ...

ENSEIGNEMENTS DE L'ENQUÊTE NATIONALE ET DES RÉSULTATS EN CHARTREUSE

Comme au niveau national les retours exprimés via l'enquête « Forêt d'Exception » sont intéressants à intégrer dans le renouvellement du contrat de projet. En Chartreuse, 24 personnes ont répondu, ce qui situe la Grande Chartreuse dans la moyenne nationale. Ce n'est pas suffisant pour

donner aux réponses une valeur statistique mais cela peut donner des indications sur les attentes des acteurs locaux.

Ainsi, la défense de valeurs et la sauvegarde de patrimoine sont une des principales motivations exprimées localement (1/4 des réponses). Autre attente, Forêt d'Exception doit également permettre de fédérer son territoire autour de la forêt (17 %). Parallèlement aux attentes en matière de gouvernance et concertation, l'expérimentation et l'innovation sont également à privilégier pour l'avenir (25 %). Il y a finalement assez peu d'attentes exprimées sur l'amélioration de la gestion de la forêt (4 %). A noter que la production de bois de qualité apparaît assez haut dans les attentes (13 %), surtout quand on la compare à la moyenne nationale (2 %), sans doute l'effet de la dynamique "AOC" auprès des acteurs socio-professionnels. Au niveau de la gestion forestière, **le maintien de la fonction productive est d'ailleurs fortement exprimé** (54 %), par les acteurs locaux issus du monde rural dans un terroir de forte tradition forestière, bien plus qu'au niveau national (31 %).

Dans tous les cas Forêt d'Exception apparaît en Chartreuse comme un outil de partenariat (67 %) et de rassemblement autour de la forêt (42 %). Ces points constituent le cœur de la démarche locale et doivent donc le rester dans le nouveau

contrat de projet. D'ailleurs la démarche est reconnue pour avoir permis la constitution d'un réseau d'acteurs (42 %) l'amélioration de leur connaissance (38 %) et la mise en place de partenariat sur le long terme (33 %). Toutefois, la marge de progrès en matière de satisfaction des acteurs locaux reste importante et se situe dans la moyenne nationale. Plusieurs secteurs de progrès sont identifiés pour le prochain contrat : renforcement du dialogue entre acteurs, meilleure écoute des attentes, transparence sur les décisions prise en matière de gestion, meilleure prise en compte de l'environnement ...

Dans les principales difficultés exprimées, la difficulté à mobiliser des financements est très largement citée (42 %), avant le manque de reconnaissance du label (25 %). À noter que ce rapport est inversé à l'échelle nationale ce qui signifierait que le label Forêt d'Exception® commence à être connu sur le territoire. Par contre, le manque de moyens humains et leur pérennité ne sont jamais cités localement, ce qui souligne la permanence de l'animation PNR/ONF et qui est sans aucun doute un atout pour Forêt d'Exception en forêt domaniale de Grande Chartreuse.



Chantier d'exploitation forestière

2. Bilan du premier contrat de projet



GRANDE
CHARTREUSE



UN PARTENARIAT DYNAMIQUE, L'INNOVATION AU CŒUR DU BILAN

Depuis la signature du premier contrat de projet en 2014, les partenariats autour de la démarche Forêt d'Exception Grande Chartreuse se sont renforcés et élargis.

Très attendue par le Comité National d'Orientation (CNO) au lancement du projet, la **gouvernance partagée entre le Parc de Chartreuse et l'ONF** a montré sa constance et son efficacité tout au long de la mise en œuvre du contrat de projet. La présidence de FE Grande Chartreuse par le président du Parc a permis également de légitimer et de donner de l'ampleur à la démarche. Elle a notamment été utile afin de mieux impliquer les élus locaux ainsi que les représentants des intercommunalités concernées par Forêt d'Exception.

Les comités de pilotage se sont tenus à un rythme régulier, 1 à 2 fois par an, et ont réuni à chaque fois plus de 20 participants.

Des partenaires historiques très impliqués



L'État et l'ONF, à l'initiative du label Forêt d'Exception®, sont à l'origine de la démarche en Chartreuse. En 2012, la responsable de l'unité territoriale Chartreuse et l'animatrice Forêt d'Exception ont animé le travail de concertation et de rédaction du contrat de projet. Les directeurs départementaux successifs ont également porté le projet afin de le défendre à l'échelle régionale et nationale. Depuis le lancement du 1^{er} contrat de projet, l'ONF a porté de nombreuses opérations et assuré des moyens humains et financiers nécessaires à leur concrétisation. Dans le cadre de la révision de l'aménagement de la forêt domaniale qui va débuter, Forêt d'Exception sera un outil très utile pour intégrer les attentes de la société tout en préservant le rôle productif de la forêt.



Le Parc de Chartreuse a réactivé en 2011 le projet lancé une première fois en 2008. Les élus et les équipes techniques ont rapidement compris le potentiel de Forêt d'Exception pour répondre aux changements profonds en matière de perception de la forêt par le grand public. Depuis 2012, le Parc co-anime Forêt d'Exception avec l'ONF, porte certaines actions (Rewild, Vis ma vie de bûcheron, AOC Bois de Chartreuse) et sollicite les partenaires financiers et techniques sur la plupart des actions. En 2015, le Parc intègre logiquement Forêt d'Exception comme une démarche essentielle dans la nouvelle Charte Forestière de Territoire. **La prochaine Charte du Parc, en cours de renouvellement, intègre Forêt d'Exception dans ses actions « référence ».**



Le département de l'Isère a été un partenaire de Forêt d'Exception Grande Chartreuse dès le début. En 2014, l' élu en charge de la forêt a notamment fait partie de la délégation qui est montée à Paris pour défendre le dossier devant le CNO. Tous les ans, il a été un contributeur financier fiable pour soutenir les actions mises en place, notamment l'opération Vis ma vie de bûcherons et le Marteloscope ainsi que plusieurs événements importants pour Forêt d'Exception : en montant au Charmant Som, Fête de la forêt de montagne/Forêt de Sens.



Les Pères chartreux ont rapidement participé aux comités de pilotage et ont régulièrement été représentés par leur intendant. Il s'agit d'un partenaire particulier car historiquement lié à la Forêt de Grande Chartreuse dont il a été le gestionnaire pendant plusieurs siècles. Une grande partie du patrimoine historique et bâti est d'ailleurs associé à l'activité des Pères Chartreux. Il s'agit donc d'un partenaire indispensable à la réussite de Forêt d'Exception. Les Pères ont notamment été très impliqués dans le groupe de travail sur l'aménagement de la route forestière de Mauvernay qui n'aurait pas pu être réalisée sans leur accord. Ils ont participé à la rédaction du schéma d'accueil afin de faire remonter leurs attentes de solutions pratiques permettant de mieux encadrer la fréquentation autour du monastère.



L'**association des communes forestières de l'Isère** (COFOR 38) ainsi que plusieurs communes (Saint-Pierre-de-Chartreuse, Sarcenas, Saint-Laurent-du-Pont) ont très vite intégré le comité de pilotage Forêt d'Exception. Leur participation et la prise en compte de leurs attentes furent indispensables pour ancrer la démarche localement. L'association des Cofor 38 a notamment porté la mise en place de la fête de la forêt de montagne en 2017 et a été un relais de la démarche auprès des communes du territoire. Les aménagements mis en place au col de porte (Marteloscope, habert, sentiers du forestier) et au Charmant Som ont été rendus possibles par le soutien des élus des communes concernées. L'opération de sauvegarde des ponts patrimoniaux sur le Guiers Mort a également reçu un soutien politique qui doit permettre de déclencher les investissements futurs.

L'émergence de nouveau partenaires

En plus des partenaires historiques à l'initiative ou impliqués dans le projet, de nouveaux partenaires ont intégré Forêt d'Exception, en apportant une grande plus-value.



Grenoble Alpes Métropole, communauté d'agglomération devenue Métropole en 2015, englobe dans son territoire une des communes de la Forêt d'Exception, Sarcenas, sur laquelle est situé le site du col de Porte. A travers ses compétences et son souhait de s'investir dans les territoires montagnards, la Métropole est devenue un partenaire très actif de la démarche, ce qui a permis de renforcer le lien ville/forêt. Depuis 2015 Grenoble-Alpes Métropole est compétente en matière de desserte forestière au sein de son territoire. En décembre 2019, le conseil métropolitain a voté le schéma de desserte forestière et de mobilisation des bois, auquel l'ONF et le PNRC ont participé à la rédaction. Ce schéma définit notamment des secteurs prioritaires d'intervention, parmi lesquels le secteur du Col de Porte, intégré dans le périmètre FE.

La forêt de Grande Chartreuse, avec ses paysages montagnards très préservés, est une forêt périurbaine situé à moins de 30 minutes de Grenoble. Elle s'est notamment investie dans le projet d'aménagement du col de Porte et plus particulièrement pour la réalisation du habert en Bois de Chartreuse. Elle a également peu à peu intégré les manifestations associées à Forêt d'Exception en apportant un soutien logistique et financier : Vis ma vie de bûcheron, Forêt de Sens, En montant au Charmant Som. À noter que certaines de ces manifestations ont également permis à la Métropole de développer des tests en matière de mobilité douce en moyenne montagne (navettes, vélos), en lien avec les objectifs de son Plan Climat.

Le cadencement des lignes de bus Grenoble – col de Porte a été nettement densifié.



Le **CIBC** (Comité interprofessionnel des Bois de Chartreuse) est une association créée en 2005 à l'initiative du PNR de Chartreuse et les acteurs de la filière bois du territoire. Elle regroupe des propriétaires forestiers et professionnels du bois sur la Chartreuse. Elle a abouti à la reconnaissance de l'appellation d'origine Bois de Chartreuse par l'INAO en 2018. Cette première AOC Bois en France récompense l'investissement de l'ensemble de la filière forêt-bois de Chartreuse. L'ONF, gestionnaire de la forêt domaniale de Grande Chartreuse, a été certifié AOC Bois de Chartreuse en tant que propriétaire et exploitant le 21 avril 2020. Il assure dans ce cadre la traçabilité des bois issus de la forêt domaniale en adaptant le marquage des bois et en respectant les critères de gestion inscrits dans le cahier des charges de l'AOC.

L'AOC Bois de Chartreuse

La première AOC concernant le bois reconnue en France en octobre 2018 a nécessité 10 ans de travaux animés par le Comité Interprofessionnel des Bois de Chartreuse avec l'appui du Parc de Chartreuse et de nombreux partenaires dont l'ONF. L'AOC porte sur les sciages de sapin et d'épicéa produits dans une aire géographique de 139 communes dont le cœur est le massif de Chartreuse. Il s'agit de bois massif de construction destinés aux particuliers, agriculteurs, entreprises et collectivités. L'AOC Bois de Chartreuse a pour vocation de mieux valoriser la ressource forestière du massif et sa transformation en circuit court et de proximité.



L'office du tourisme Coeur de Chartreuse, créé à la mise en place de la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse, regroupe 4 sites : Saint-Pierre-de-Chartreuse, Saint-Pierre-d'Entremont, Saint-Laurent-du-Pont, les Échelles. Son appui dans l'organisation des manifestations « Vis ma vie de bûcheron » a permis d'installer l'opération dans la durée. Il a également assuré de bons relais en matière de communication sur les événements grand public mis en place dans le cadre de Forêt d'Exception (Forêt de Sens, Fête de la Forêt de Montagne, en montant au Charmant Som). Il est déjà engagé sur de nouvelles actions visant à limiter les conflits d'usage en forêt domaniale de Grande Chartreuse.



Chartreuse Diffusion, producteur des Liqueurs de Chartreuse, a été partenaire de Forêt d'Exception sur plusieurs opérations, notamment dans ses caves à Voiron. Sa production a été relocalisée aux pieds de la forêt en 2019, à Aiguenoire sur la commune d'Entre-Deux Guiers, un site emblématique pour la Chartreuse. A noter que la charpente de la distillerie a été réalisée en bois AOC Bois de Chartreuse – plus de 200 m³ de bois issus de la forêt domaniale. Aujourd'hui des projets sont en cours sur le site afin de valoriser la gestion forestière mis en œuvre en Chartreuse.



Les Artistes de Chartreuse, très présents sur tous les événementiels faisant appel à la sculpture monumentale sur bois (événements « Forêt de sens » et « En montant au charmant Som »), à la photographie, à l'image ou au Land-Art, participent régulièrement aux Comités de pilotage.



L'Atelier K, une résidence d'artistes en Chartreuse a également été un partenaire très présent au démarrage du contrat en portant la réalisation du film et du livre « Un désert au cœur du monde » et sa valorisation à l'échelle nationale et européenne. L'intégration de ces acteurs dans la démarche Forêt d'Exception est une chance car elle apporte un angle différent et ouvre des champs de réflexion au grand public ainsi qu'aux professionnels de la forêt ou du tourisme.



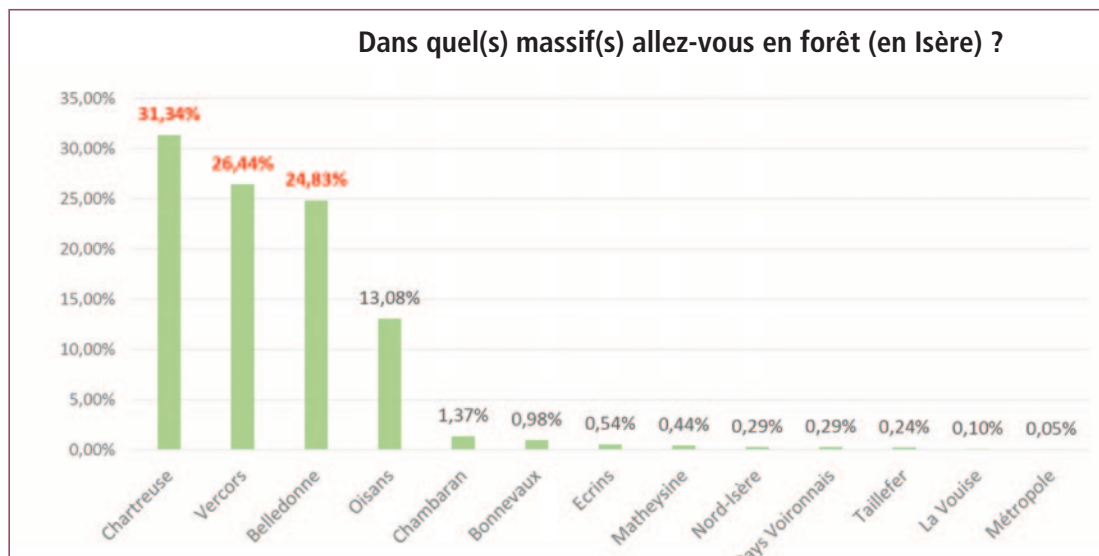
Le Guiers Mort a été reconnu site **Rivières Sauvages** en 2019. Les fortes similitudes entre les deux labels et la juxtaposition géographique encouragent un enrichissement mutuel et le portage d'actions communes. Une des premières actions communes concernent la rénovation des ponts patrimoniaux sur le Guiers Mort. À noter qu'il s'agit de l'unique « Rivières Sauvages » du réseau Forêt d'Exception.



Sylv'actes est une association reconnue d'intérêt générale créée en 2015 pour financer des actions forestières vertueuses en Auvergne-Rhône-Alpes. Elle assure l'interface de financement entre des entreprises/collectivités soucieuses de leurs impacts climatiques et environnementaux et des forestiers qui s'engagent dans une gestion vertueuse de leur forêt. Le déploiement de Sylv'ACTES sur un territoire forestier repose sur une concertation locale. Cette concertation mobilise les collectivités locales, les associations de protection de la nature, les usagers et les forestiers. Le Parc de Chartreuse a adhéré au dispositif depuis 2020, ce qui permet aux propriétaires forestiers privés et publics de bénéficier d'aides financière sur des travaux forestiers. Sylv'acte porte actuellement un projet de Forêt vitrine » en Chartreuse avec l'appui de Forêt d'Exception.



L'interprofession Fibois Isère organise depuis 2015 à l'initiative du PNRC les sorties « Vis ma vie de bûcheron » pour la partie visite de chantiers forestiers. Elle relaie également les sorties sur le Marteloscope du col de Porte organisées en complément depuis 2016. En 2020, Fibois 38 et l'interprofession régionale (Fibois AURA) ont permis d'assurer un relais utile aux manifestations organisées en Chartreuse via la création d'un site internet à portée régionale. L'association a également assuré un appui technique à plusieurs événements impliquant Forêt d'Exception comme la Fête de la forêt de montagne en 2017. En 2020, Fibois 38 a réalisé une enquête sur la perception de la forêt en Isère (878 enquêtés) démontrant que le massif de Chartreuse est un massif très prisé. Elle sera une base intéressante pour orienter les actions de sensibilisation à venir.



Enquête Fibois 38 - 2020 sur la perception de la forêt en Isère

L'appropriation et la co-construction des projets de Forêt d'Exception par les acteurs du territoire ont été soulignés par la délégation du CNO lors de sa visite de projets et la rencontre d'acteurs les 2 et 3 octobre 2019 (cf programme et bilan de la visite en annexe).

In fine Forêt d'Exception a su trouver sa place parmi les nombreux programmes territoriaux du massif.

DES SUCCÈS ET UNE RECONNAISSANCE LOCALE

La gouvernance mise en place a su trouver un rythme et une cohésion avec l'animation de la

Charte Forestière de Territoire. Sur les dernières années, le comité de pilotage Forêt d'Exception s'est tenu sur les mêmes périodes (novembre) quelques semaines avant le comité de pilotage annuel de la Charte Forestière. Les liens ont pu ainsi se renforcer faisant de la démarche Forêt d'Exception un élément moteur pour réaliser les objectifs de l'axe 4 « Valoriser, transmettre et échanger une culture forestière » - prévu dans la CFT lorsqu'elle a été renouvelée en 2015.

L'appropriation du projet et la consolidation des partenariats, notamment avec les collectivités (Grenoble-Alpes Métropole, communes...) mais aussi les institutions et associations (Monastère de Grande Chartreuse, Chartreuse diffusion, Artistes de Chartreuse, Comité Interprofessionnel des Bois de



Inauguration du sapin Président - Novembre 2017

Chartreuse...) est une des réussites collectives de Forêt d'Exception Grande Chartreuse depuis 2015.

La gouvernance et les partenariats de confiance installés sur la durée ont permis une mise en œuvre très opérationnelle du Contrat. Les réalisations concrètes ont toujours été privilégiées - la majorité des actions prévues ont été réalisées - avec une certaine souplesse par rapport au contrat initial, ce qui a permis d'adapter et de compléter le programme initial, 8 actions nouvelles ont par exemple vu le jour. Comme évoqué en Comité de pilotage, comparé à d'autres démarches territoriales de longue haleine, force est de reconnaître que le contrat de projet Forêt d'Exception Grande Chartreuse a plutôt bien voire très bien fonctionné.

Le transfert d'expérience et l'innovation, piliers de la démarche Forêt d'Exception, ont concernés plusieurs opérations : Vis ma vie de bûcheron, utilisation du LIDAR dans la gestion forestière, application « Marteloscope », test de mobilité douce sur la Route du Charmant Som, visites de délégations, coopération avec d'autres

Forêts d'Exception, séminaire de la Fédération des PNR 2018 sur les liens Villes/Forêts, habert en bois de Chartreuse. Forêt d'exception a également été associé au programme Sylvafaune mis en place par l'ONCFS en 2015 et aux travaux initiés en Chartreuse pour améliorer l'appréciation de l'équilibre sylvo-cynégétique à travers l'Observatoire de la grande faune et de ses habitats (OGFH). Cette opération partenariale avec des acteurs locaux du monde de la chasse et de la forêt privée est à l'origine des indicateurs de cohérence écologiques (ICE) inscrit dans le Programme régional forêt bois.

Enfin, **la dimension pédagogique** de la démarche a été très prégnante avec l'animation régulière de visites guidées à destination des scolaires ou du grand public, en moyenne 60 animations par an touchant plus d'un millier de personnes, scolaires et grand public.



Animation scolaire

MAIS ÉGALEMENT DES POINTS À DÉVELOPPER

Même si les actions ont été relayées auprès des partenaires et médias au cours de leur mise en œuvre, et des outils de communication produits, la communication globale Forêt d'Exception s'est faite au fil de l'eau sans organisation précise et cohérence entre les évènements. La mise en place d'un plan de communication déroulant les manifestations et outils de communication prévus sur plusieurs années serait utile pour améliorer la visibilité de Forêt d'Exception au-delà du cercle de partenaires et d'initiés.

De même, plusieurs opérations liées au patrimoine naturel et à la biodiversité, en lien avec la RN des Hauts de Chartreuse, le site Natura 2000, l'équilibre sylvo-cynégétique mériteraient d'être bien mieux mises en valeur auprès des partenaires mais également du grand public.

Concernant le Vallon du Monastère, même si un véritable dialogue s'est instauré et le principe de valorisation et d'aménagement a été partagé, les réalisations concrètes n'ont pas encore vu le jour. Par ailleurs, le lien forêt et captages d'eau potable n'a pas été développé, en s'appuyant sur le thème eau et forêt portée de la stratégie inter-territoriale.

La Charte forestière de Territoire

La 1^{re} Charte forestière de Territoire en Chartreuse a démarré en 2008 et se voulait une application territoriale de la Charte forestière départementale de l'Isère. Cet outil est avant tout un outil de concertation à l'échelle d'un territoire permettant d'intégrer les différentes fonctions de la forêt et leurs acteurs directs ou indirects. Il se traduit par un plan d'actions sur 5 ou 6 ans identifiant les acteurs concernés et les moyens nécessaires.

Très orienté « production » et économie, cette 1^{re} CFT a été renouvelée en 2015 afin d'intégrer de nouvelles attentes en matière de sensibilisation et de communication sur la gestion forestière et la filière bois. Elle se compose de 4 axes opérationnels :

- mobiliser la ressource bois ;
- promouvoir une gestion forestière multifonctionnelle ;
- valoriser durablement la ressource en bois local ;
- valoriser, transmettre et échanger une culture forestière.

Une 3^e CFT devrait être construite fin 2020 avec une volonté marquée de s'ouvrir aux territoires voisins (Grenoble, Voironnais, Chambéry, PNR du Massif des Bauges, PNR Vercors, Grésivaudan). Sa rédaction associera tous les partenaires du territoire concernés par la forêt. Elle intégrera les éléments de la nouvelle charte de Parc ainsi que le plan d'actions défini dans le nouveau contrat de projet Forêt d'Exception Grande Chartreuse. Elle devrait prendre en compte plus fortement des thèmes transversaux comme le changement climatique et la transition énergétique.

PAROLES D'ACTEURS AUTOUR DU BILAN DE LA DÉMARCHE

« On va dans le bon sens... On marque des points » (D. Escaron, président du PNRC)

« La question du déficit de perception - communication, est à relativiser par rapport à d'autres actions territoriales de même type. Elle est plutôt bonne si on considère la jeunesse de la démarche » (A. Fatela, directeur du PNRC)

« La Métropole est partante pour signer le futur Contrat de projet » (J. Dutroncy, ancien VP Grenoble-Alpes Métropole)

« Même si les réalisations ne sont pas encore au rendez-vous, on a beaucoup progressé dans la gestion du vallon du monastère » (L. Loisel, intendant des Chartreux)

« Forêt d'Exception est un gage de qualité » (P. Boyer, directeur du musée de la Correrie)

« Bon prétexte pour travailler ensemble » (E. Heyrman, CC Cœur de Chartreuse)

« Au-delà de l'aménagement classique » (A. Mignotte, La Métropole)

« Excellent bilan compte tenu de la jeunesse de la démarche » (C. Chauvin, membre du CNO)

« Les structures touristiques sont intégrées » (V. Olliot, directrice OT Cœur de Chartreuse)

« Un laboratoire multithématique au cœur des préoccupations actuelles » (J-Y. Bouvet, directeur ONF 38)



Lancement de Forêt de Sens aux Caves de Chartreuse

UN PROGRAMME D' ACTIONS TRÈS LARGEMENT RÉALISÉ

Le contrat initial contenait 19 actions autour des thèmes suivants :

- culture forestière locale,
- ressource bois,
- concertation autour du monastère,

- prise en compte du patrimoine naturel dans la gestion,
- valoriser le patrimoine historique,
- évaluer la fréquentation touristique,
- faire découvrir la forêt.

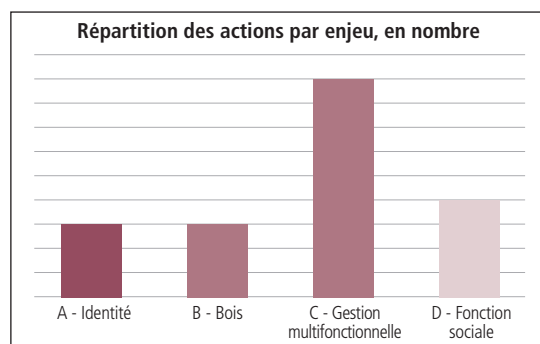
Ces thèmes étaient regroupés autour de 4 enjeux :

Enjeu A : exploration de la relation Hommes, forêt et société : révéler, partager et faire vivre une identité « Forêt de la Grande Chartreuse »;

Enjeu B : le bois, un patrimoine (pas) comme les autres : produire, mobiliser et valoriser le bois de façon innovante et respectueuse de l'identité de la FD de Grande Chartreuse ;

Enjeu C : conforter et harmoniser la dimension multifonctionnelle de la gestion forestière de montagne en renforçant la prise en compte de tous les patrimoines ;

Enjeu D : territoire de sport de nature, forêt « périurbaine » productrice de bois : répondre à une demande sociale forte en forêt de Grande Chartreuse.



Sur les 19 actions prévues, 17 actions ont été finalisées ou entamées, soit **90 % du nombre d'actions initial**.

Seules 2 actions n'ont formellement pas été réalisées, pour notamment des questions de priorisation des actions, elles concernent la mise en œuvre et le suivi de travaux sylvicoles favorisant la régénération naturelle et la connaissance du rôle de la forêt de Chartreuse sur la ressource en eau.

Les travaux sylvicoles favorisant la régénération naturelle sont très classiques en futaie irrégulière, mais des actions innovantes de travail du sol ou de test de régénération sur bois mort ont été menés et qui mériteraient d'être plus partagés.

Ces axes d'intervention ont été maintenus dans le futur contrat et devrait voir le jour, notamment à travers le renouvellement de l'aménagement forestier et la démarche Rivières Sauvages.

Dans le même temps, 8 actions complémentaires répondant aux enjeux du contrat ont été réalisées en fonction des opportunités de financement et de la demande de porteurs de projets.

Les groupes de travail ad hoc constitués pour réaliser les actions se sont très souvent maintenus après réalisation et ont permis de suivre d'autres actions.

Les actions ont englobé les 4 axes du contrat, avec des réalisations au cœur de la gestion forestière classique, démontrant que la démarche n'est pas hors-sol mais très ancrée dans la réalité d'une filière forêt-bois locale très vivante. Par ailleurs les actions liées à l'identité et aux fonctions sociales ont permis aux partenaires et au grand public de mieux appréhender la multifonctionnalité de la forêt, essentielle dans un contexte périurbain.

À noter qu'une proposition de mécénat portant sur la pédagogie via la Fondation Total n'a pas été acceptée suite à un débat en comité de pilotage sur les risques d'associer l'image de Forêt d'Exception, mais aussi du PNR de Chartreuse, au groupe pétrolier.

Toutes ces opérations n'auraient vraisemblablement pas vu le jour sans la dynamique et la notoriété du label FE Grande Chartreuse.



Visite de terrain dans le vallon du monastère

DÉTAIL DES ACTIONS

Actions complémentaires du programme initial.

ENJEU A - Révéler, partager et faire vivre une identité « Forêt de la Grande Chartreuse »	Action	Porteur	Partenaires principaux	Plus-value Partenariat	Plus-value Innovation Transfert
	Étude socio-ethnologique 2013 Une enquête photographique ouverte aux habitants volontaires) qui a donné lieu à une exposition itinérante de photos dans les communes du Parc. Une des 1 ^{res} actions de FE qui a permis d'engager l'appropriation de la forêt par les habitants du massif.	ONF	PNCR Écoles	**	**
	Fête de la Forêt de Montagne 2017 et « Forêt de Sens » Cf zoom.	COFOR	PNRC/CIBC /ONF/Dpt3 8	****	**
	Outils de communication 2017 Kakémono d'exposition, affiches, cartes postales, cubes en bois avec l'AOC bois de Chartreuse. Ces outils ont été utilisés sur les événements et réunions de Forêt d'Exception.	ONF	PNRC/CIBC	**	**
	Film et livre « Un désert au cœur du monde » 2017 Le livre d'art et le film associé sont une superbe réalisation, qui ont permis de fédérer autour de la dimension artistique de la forêt.	Atelier K	PNRC/ONF/ DREAL/Dpt 38 / Région	***	**
	Séminaire forestier Fédération des Parcs /ONF 2018 Cf zoom.	PNRC/ONF	PNRC /ONF	***	**



Étude socio-éthnologique



Stand d'exposition Forêt d'Exception

ENJEU B - Produire, mobiliser, valoriser le bois de façon innovante et respectueuse des milieux	Action	Porteur	Partenaires principaux	Plus-value Partenariat	Plus-value Innovation Transfert
	Ouverture d'une route forestière dans le Vallon du Monastère dans le cadre d'un schéma de desserte concertée. Cf zoom.	ONF	PNRC STAP DREAL Monastère	****	*
	LIDAR acquisition et analyse des données forestières – 2017/2018 L'interprétation des données LIDAR a permis de vérifier les modèles de prédiction à partir 300 placettes de contrôle sur le terrain. Les résultats seront directement applicables à la gestion forestière et au prochain aménagement forestier.	CONF PNRC	IRSTEA RN	****	****
	Outils de communication - 2017 Démarche AOC bois de Chartreuse 2015/2019. L'AOC obtenue en 2019 a récompensé la mobilisation des acteurs de la filière forêt-bois.	CIBC	PNRC ONF FIBOIS	****	****
	Mise en place d'un marteloscope avec application sur tablette. Première application grand public de ce type en France. Plusieurs massifs forestiers sont intéressés pour une reproduction.	ONF	PNRC ONF FIBOIS	**	****
	Séminaire forestier Fédération des Parcs /ONF 2018 Opération Vis ma Vie de bûcheron 2016/2020 Visites terrain à destination du grand public (touristes et habitants) pour découvrir les métiers liés à la forêt (bûcheron, débardeur, gestionnaire). L'objectif est d'expliquer les pratiques forestières en Chartreuse et de proposer un échange avec les professionnels. Gros succès des animations estivales, qui permettent au grand public d'apporter un autre regard sur la foresterie (chantier forestière et gestion forestière).	PNRC	FIBOIS ONF OT Métropole GSC 38 ADETFI Dpt 38	****	****
	Évaluation des pratiques de gestion Inventaires insectes et champignons Inventaires réalisés dans les 3 RBI de la FD.	RN/ONF	RNHC	**	*

ENJEU C - Harmoniser et conforter la dimension multifonctionnelle de la gestion forestière de montagne en renforçant la prise en compte de tous les patrimoines	Action	Porteur	Partenaires principaux	Plus-value Partenariat	Plus-value Innovation Transfert
	Suivi de l'évolution de la biodiversité Recensement des arbres habitats.	ONF	RN	*	*
	Suivi de l'évolution de la biodiversité - Suivi Tétrás Lyre Suivi annuels par comptages au chant et suivis du succès reproducteur sur les sites OGM de la Grande Sure et de la Dent de Crolles.	OGM	ONCFS FDC 38 RNHC	**	*
	Valorisation et suivi des réserves biologiques, îlots de vieillissement ou de sénescence Suivi PSDRF.	ONF	RNHC PNRC	*	**
	Suivi de la grande faune et de son impact sur les habitats – OGFH – Sylvafaune Suivi annuel des indicateurs faune et flore (ICE) sur une centaine de placettes afin de déterminer des tendances d'évolution des populations de grands ongulés (cerf, chevreuil, mouflon, chamois) et de leur impacts sur la flore et la régénération forestière ; réouverture de zones de gagnage pour la faune.	OGFH PNRC	ONCFS FDC 38 ONF	****	****
	Diagnostic des Ponts historiques – 2016 Cf zoom.	ONF	DRAC Dpt 38	****	**
	Groupe de concertation pour la gestion du vallon Les échanges ont abouti à un schéma partagé pour la requalification global d'un des sites touristiques majeurs de la forêt.	ONF PNRC	Monastère DRAC Dpt 38 EPCI	****	**



La forêt héberge plusieurs dizaines de couples de Tétrás lyre



Identification des arbres habitat

Action	Porteur	Partenaires principaux	Plus-value Partenariat	Plus-value Innovation Transfert
<p>Schéma d'accueil à l'échelle de la forêt Le schéma a fait l'objet d'une très large concertation et cadre les opérations d'aménagement de sites. Il a permis une prise de conscience de la forte fréquentation de la forêt.</p>	ONF	Ensemble des opérateurs touristiques	****	**
<p>Porte d'entrée Établissement du col de Porte - 2019 Cf zoom.</p>	ONF	PNRC Métropole Dpt 38 Communes OT/CIBC	****	***
<p>Groupe de concertation sur la gestion de la Route du Charmant Som - 2019 En s'appuyant sur le groupe de travail de la porte d'entrée du col de Porte, une réflexion a été engagée sur le devenir de la route, avec un test de mobilité douce et navettes dans le cadre de l'opération « En montant au Charmant Som » 2019.</p>	Métropole PNRC ONF	Europe État Région Métropole commune EPCI	****	***
<p>Jeu de piste Rewild spécial « forêt » Il s'agit d'un jeu de piste en réalité alternée mêlant énigmes et randonnée pédestre à destination d'un jeune public. Des indices sont disséminés tout au long du chemin : éléments du paysage, géocaches, journaux, numéros de téléphone, QR code... Une application smartphone permet d'obtenir des indices supplémentaires. L'énigme développée pour la forêt permet d'en apprendre plus sur les essences forestières, la gestion, la faune...</p>	PNRC	Dpt 38 ONF GTA	**	**
<p>Restauration du sentier de la Cochette Une portion d'un sentier historique créé par les Chartreux a été réhabilité pour assurer la continuité d'un itinéraire balisé.</p>	ONF	Mécénat IKEA	**	**

ENJEU D - Répondre à la demande sociale très marquée



Opération En montant au Charmant Som 2019

Zoom d'actions phare

Fête de la Forêt de Montagne 2017 et « Forêt de Sens »



La fête de la Forêt de Montagne a accueilli plus de 4 000 participants autour d'animations, de conférences et d'expositions sur 4 jours (du jeudi au dimanche), au cœur du village de Saint-Pierre-de-Chartreuse et en forêt.

L'événement Forêt de Sens proposait des animations, expositions, concours de sculptures, visites guidées en forêt domaniale au col de porte. Il a été intégré à la fête de la Forêt de Montagne organisée par les COFOR et un système de navette a permis de faire

le lien régulier entre les 2 sites. Les deux événements se sont mutuellement enrichis et ont permis de nouer des liens solides entre les partenaires, en touchant largement le grand public.



Concours de sculpture « Lybie »



Autour du sapin président

Ouverture d'une route forestière dans le Vallon du Monastère

La création d'une nouvelle voirie forestière dans la zone de silence du vallon du Monastère et en site classé constituait un véritable challenge. Il a été

rendu possible grâce à un patient travail d'animation-médiation, notamment avec le Monastère, assorti d'une haute qualité de réalisation. La route est aujourd'hui parfaitement intégrée au paysage et assure la vidange des bois de qualité du vallon.



Visite du projet sur le terrain des Pères



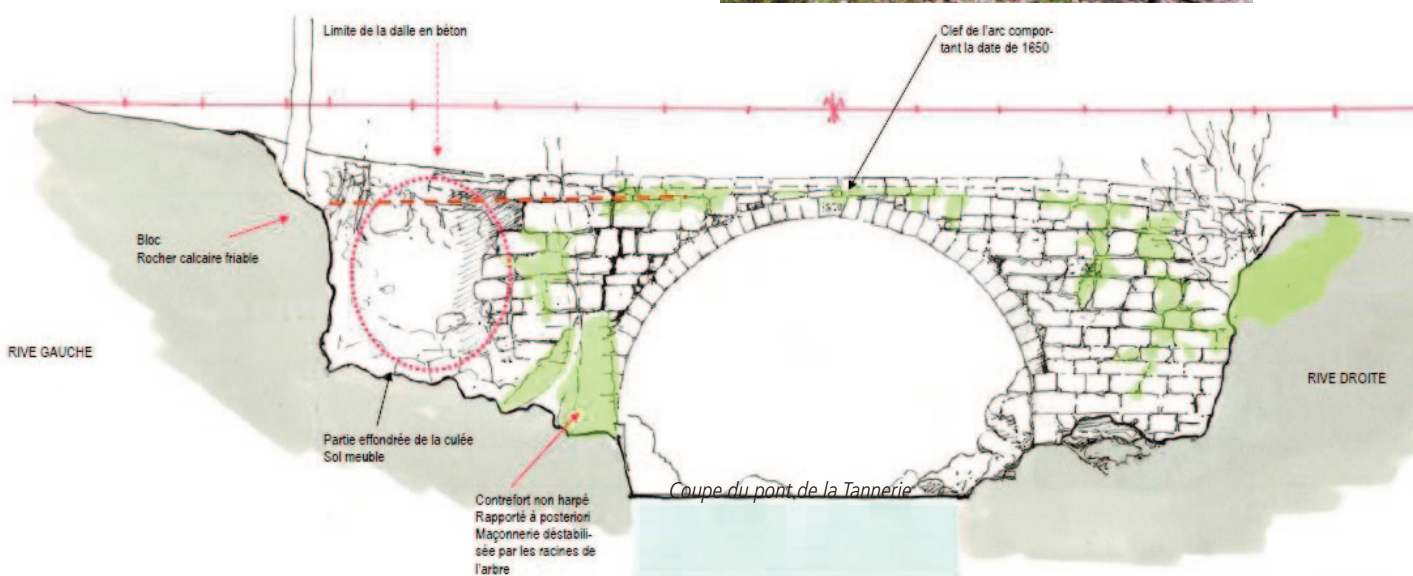
Grumier sur la nouvelle route

Diagnostic des ponts historiques

En 2016, une étude détaillée de l'ensemble des ponts a abouti à un chiffrage et une priorisation des interventions pour permettre aux maîtres d'ouvrage de se positionner. Une première rénovation est lancée sur la commune de Saint-Laurent-du-Pont. Le démarrage des travaux est prévu pour 2021



Pont de la Tannerie – Tournée de la DRAC



Porte d'entrée Établissement Grande Chartreuse du col de Porte - 2019

La requalification d'une aire d'accueil a servi d'appui à la création de la première porte d'entrée Forêt d'Exception. Un site vitrine aussi bien pour la Forêt d'Exception que la nouvelle AOC Bois de Chartreuse, avec notamment la construction d'un habert* d'accueil et d'infor-

mation en circuit court et une forte implication de Grenoble-Alpes Métropole, dans le cadre du volet coopération de son « Pacte État-Métropole ». Ce dispositif d'accueil a été complété par un circuit pédagogique sur la gestion forestière à proximité.

*en Chartreuse, un habert désigne une bergerie d'alpage



Abri d'information, le « habert » du col de Porte



Table paysagère de l'oratoire d'Orgeval

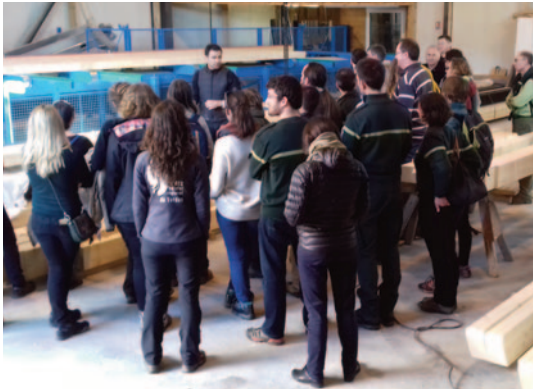
Séminaire national réseau forêt Fédération des Parc/ONF - 5 et 6 avril 2018

Thème « Lien villes-forêts »

Alternant interventions, ateliers et visites de terrain, le séminaire avait pour but d'éclairer la problématique des relations villes/forêt et d'apporter des éléments de réponses aux questions posées. Elles ont en particulier montré comment les approches forestières territoriales,

les actions mises en œuvre et les innovations proposées par les PNR, l'ONF et leurs partenaires, peuvent contribuer à améliorer la gestion durable et intégrée des espaces forestiers liés à « la ville ».

L'organisation du séminaire s'est largement appuyé sur l'animation Forêt d'Exception Grande Chartreuse, soulignant la gouvernance de Forêt d'Exception Grande Chartreuse.



Visite d'un atelier de découpe des bois à Saint-Laurent-du-Pont



Table ronde



Exposition sur bâches

TRANSFERT - INNOVATION

Les relations suivies entre la Grande Chartreuse et les autres Forêts d'Exception ont favorisé la mutualisation et le transfert d'expériences qui ont permis d'enrichir la démarche. En 2018, plusieurs membres du comité de pilotage se sont mobilisés pour accueillir une délégation de Boscodon dans le cadre de sa candidature.

Le Marteloscope, conçu en lien avec la forêt privée et le PNR des Bauges, a été présenté aux rencontres nationales Forêt d'Exception 2016 à Rouen. Plusieurs actions ont été incorporées dans le recueil d'actions Forêt d'Exception 2017.

La Grande Chartreuse a été représentée à tous les séminaires des chefs de projets du réseau Forêt d'Exception. En matière d'innovation, l'application Marteloscope sur tablette « SIM FORET » a été retenue par le forum Graines d'Innovation ONF 2020.

Cette première application nationale, développée à partir d'un premier prototype réalisé par le PNR des Bauges, suscite beaucoup d'intérêt et plusieurs répliques

L'utilisation des données LIDAR et les animations pluriannuelles « Vis ma vie de bûcheron » sont également des actions innovantes qui ont largement rayonnées.

La démarche Forêt d'Exception et sa gouvernance sont régulièrement présentées, en partenariat PNRC/Métropole/ONF, à des groupes lors de de visites ou séminaires, ainsi qu'à des délégations étrangères : turque, indienne, suisse, sénégalaise. Par exemple, l'Institut des Hautes Études et d'Aménagement des Territoires a été accueilli le 6 février 2020 dans le cadre de sa session « Systèmes territoriaux en transition et impératif écologique ».

La tournée était co-animée avec Grenoble-Alpes Métropole. Par ailleurs, la gouvernance Forêt d'Exception est couramment évoquée et valorisée en interservices à l'ONF, au PNR et à la Métropole.



Visite d'une délégation indienne - Octobre 2017

UNE COMMUNICATION À ORGANISER

Plusieurs outils de communication ont été créés et utilisés lors des événements en utilisant la charte graphique Forêt d'Exception : plaquette, posters, kakémonos, cubes en bois de Chartreuse... ils sont très appréciés du grand public.

La presse locale a été régulièrement sollicitée lors d'actions particulières, certaines relayées au niveau national : Dauphiné Libéré, Journal du Parc et de la Métropole...

Des reportages ont également été enregistrés avec les télévisions et radios locales : Radio France Isère, Radio Chartreuse, FR3...

Cependant, la communication a été réalisée au coup par coup, au fil des manifestations et réalisations, sans plan de communication établi, une lacune importante que devra combler le prochain

contrat, compte tenu de la forte composante communication de la démarche Forêt d'Exception.

La forêt Grande Chartreuse a par exemple été mise en avant sur le stand de Grenoble-Alpes Métropole et du PNR de Chartreuse durant Rencontres du Cinéma de Montagne qui réunissent à Grenoble début novembre plus de 20 000 spectateurs sur les 5 soirées de projections de films.



LA CHARTREUSE

SAINT-PIERRE-DE-CHARTREUSE |

16 | MERCREDI 12 JUILLET 2017 | LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

La belle dynamique culturelle des Artistes de Chartreuse

L'association Artistes de Chartreuse, présidée par Pascal Veuillet, a pour but de favoriser la rencontre et les échanges entre les artistes de toutes disciplines, peintres, sculpteurs, graveurs, verriers, plasticiens... et de faire connaître leur travail ainsi que leur démarche. Elle se veut également un interlocuteur du Parc naturel régional de Chartreuse pour contribuer à une dynamique culturelle en Chartreuse.

Parmi ses manifestations collectives les plus connues, deux rendez-vous bisannuels sont devenus des événements culturels incontournables sur le territoire de Chartreuse : la rencontre Sculpture neige et glace à Saint-Pierre-de-Chartreuse, et les Ateliers portes ouvertes sur l'ensemble du territoire chartrois.

L'arbre qui cache le projet

L'association a été dernièrement fortement mobilisée à l'occasion de la 15^e fête de la forêt de montagne et proposait deux temps forts, une magnifique exposition sur la forêt à la salle des Arts présentée par les membres des Artistes de Chartreuse, mobilisés en nombre pour l'occasion, et la rencontre des sculpteurs.

Quatre sculpteurs ont œuvré durant les quatre jours de la fête sur des projets taillés dans des arbres majestueux, vieux de plus de trois siècles, dans le cadre d'un partenariat avec l'ONF sur le projet "forêt de sens".

Les sculptures ont été déplacées, installées et mises en valeur sur le sentier du forestier au Col de Porte. Elles n'attendent plus que d'autres œuvres monumentales, pour remplacer le symposium, internationalement reconnu et apprécié des artistes et du public, qui n'a plus cours depuis quelques années.

Les quatre sculpteurs et leurs œuvres en détail

Laurent Reynès œuvrait au Col de Porte. Sculpteur depuis de nombreuses années et enseignant à l'école d'Architecture de Strasbourg, son œuvre est un travail exutoire de la souffrance du monde. Nommé "Libye" il a voulu rendre compte des horreurs et atrocités qui ont cours de par le monde.

À ses côtés, on retrouvait Sylvain Dautremay qui vient de La Table, village savoyard du massif de Belledonne. C'est un sculpteur animalier qui a travaillé à la tronçonneuse et laissé courir son imagination pour finalement créer un superbe grand-duc, emblème du Parc, qui a toute sa place sur ce sentier.

Sur le Plan de Ville à Saint-Pierre-de-Chartreuse, Carlo Abba, venu d'Italie a taillé "L'Araba Fenice", représentant la renaissance du phénix et la cyclicité de la vie.

Et enfin, Guy Lafond, le Chartrois, a intitulé son projet "Récréation". Il évoque la matière organique en mouvement, c'est surtout un hommage à Gaudi.
Christiane Charley



"Libye" de Laurent Reynès, en hommage aux atrocités qui parcourent le monde.



Le président Pascal Veuillet aux côtés de Lisette Blanc, Anne-Marie Redt et Simone Guers, dévouées à l'accueil de l'exposition sur la forêt.



Le majestueux Grand-duc de Sylvain Dautremay.



"Araba Fenice", la renaissance du phénix de Carlo Abba.



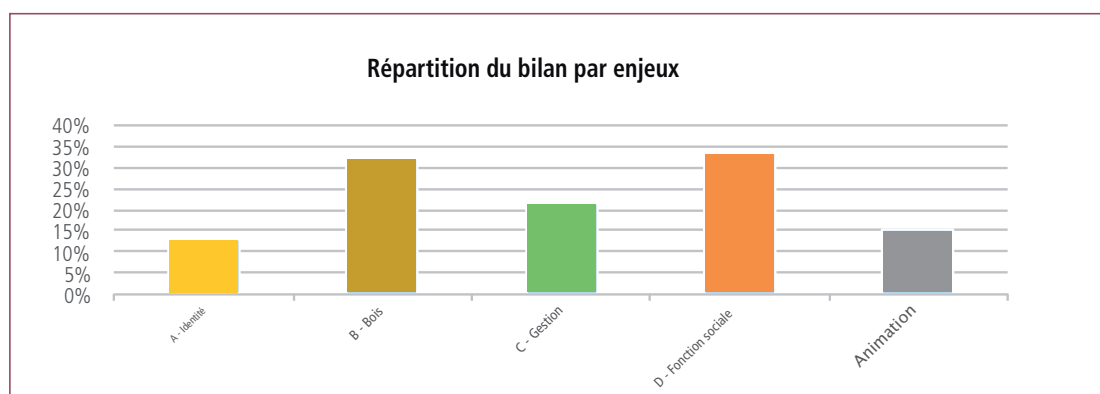
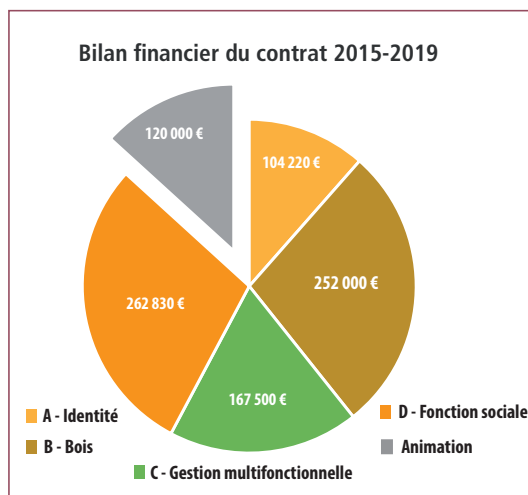
"Récréation" de Guy Lafond, en hommage à Gaudi.

UN LEVIER FINANCIER POUR LE TERRITOIRE

En matière économique, le levier engendré par la démarche Forêt d'Exception sur un territoire rural comme la Chartreuse est loin d'être négligeable.

Le montant total des réalisations est estimé à près de 800 000 €, auquel il convient d'ajouter l'animation valorisée sur 6 ans, 90 000 € pour l'ONF et 30 000 € pour le PNR Chartreuse.

Ces retombées économiques directes et indirectes sont importantes pour le territoire de Chartreuse, en sachant que la plupart des actions n'aurait pas été réalisée sans la démarche Forêt d'Exception.

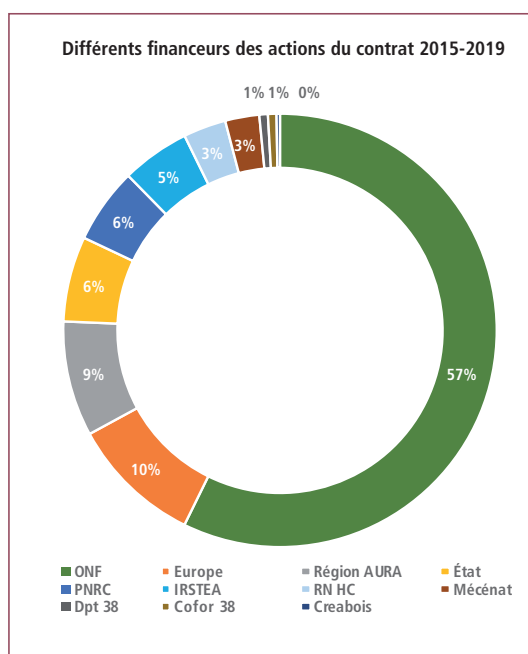


Des financements diversifiés

Pour lancer la démarche, l'ONF a fortement contribué au financement des actions du Contrat au début de sa mise en œuvre, globalement à hauteur de 57 % du total. Dès 2014, le Parc de Chartreuse a également intégré des financements Forêt d'Exception tous les ans dans son contrat d'objectifs avec la Région et les Départements de l'Isère et de la Savoie. D'autres acteurs ont pris le relais : Métropole, Artistes de Chartreuse, COFOR, CIBC...

Au fil du contrat, on a assisté à une montée en puissance des aides de l'Europe, de la Région AURA et du Département 38, avec des relais efficaces pour l'ingénierie financière du PNR et de Grenoble-Alpes Métropole.

Le mécénat (Ikea) a également permis la concrétisation de projets.



NIVEAU D'ATTEINTES DES OBJECTIFS

Objectifs initiaux	Niveau d'atteinte
Objectif 1 : révéler l'existence d'une culture forestière locale en tant que patrimoine spécifique, la partager et faire vivre l'identité « forêt de la Grande Chartreuse ».	Forte appropriation par les partenaires, identité à mieux développer auprès des habitants et du grand public.
Objectif 2 : évaluer la ressource, mobiliser le bois, assurer le renouvellement de la Forêt de Grande Chartreuse tout en valorisant l'originalité du massif.	Obtention de l'AOC bois de Chartreuse et mise en place de l'outil LIDAR pour la gestion forestière.
Objectif 3 : organiser et animer une concertation autour du site du Monastère pour une gestion multifonctionnelle intégrant les spécificités du vallon.	Groupe de travail créé et réunissant tous les partenaires concernés. Création d'une desserte forestière intégrée et utile dans un site d'exception.
Objectif 4 : évaluer et communiquer sur la prise en compte du patrimoine naturel dans la gestion forestière.	Nombreux inventaires sur différentes thématiques mais porter à connaissance insuffisant.
Objectif 5 : connaître, prendre en compte et valoriser le patrimoine historique et archéologique dans la gestion forestière.	Inventaire bibliographique et diagnostic des ponts historiques.
Objectif 6 : quantifier, évaluer et organiser la fréquentation touristique et récréative à l'échelle de la forêt domaniale.	Schéma d'accueil et création d'une porte d'entrée qualitative et pédagogique.
Objectif 7 : faire découvrir la forêt domaniale en tant qu'espace artistique et culturel vivant, de valeur.	Animations, productions et événements multiples en lien avec le milieu des arts.

3. Perspectives



GRANDE
CHARTREUSE



L'analyse synthétique « FFOM » du projet Forêt d'Exception Grande Chartreuse et de son environnement doit servir à définir les engagements et ob-

jectifs du prochain label, avec une traduction opérationnelle sous forme de Contrat de projet.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - notoriété internationale du massif et surtout de son nom ; - forêt entièrement incluse dans le PNR de Chartreuse, - filière forêt-bois dynamique dans un territoire à forte culture forestière ; - richesse du patrimoine historique et naturel ; - gestionnaire ONF historiquement bien en place ; - qualité des relations partenariales permettant un travail en confiance ; - nombreuses actions communes, et co-animation continue et dans la durée de la démarche Forêt d'Exception par le PNR Chartreuse et l'ONF ; - label Forêt d'Exception® désormais reconnu et cité par les partenaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - label Forêt d'Exception® encore pas encore assez connu, hors cercle d'initiés ; - confusion des rôles, pour les partenaires, entre la démarche Forêt d'Exception, les autres démarches et les autres statuts de la forêt ; - aménités de la forêt peu ou pas reconnues, notamment pour le rôle de la forêt sur la qualité de l'eau ; - un manque de connaissance de la gestion forestière par le grand public, voire les élus ; - « Réflexe » Forêt d'Exception dans la gestion ONF courante pas encore assez présent.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - ces nouveaux labels intégrant la forêt : AOC Bois de Chartreuse et Rivière sauvage ; - RN des Hauts de Chartreuse et site Natura 2000 intégrant une partie de la forêt ; - attractivité de la forêt aux portes des agglomérations ; - souhait de la Grenoble-Alpes Métropole de s'investir dans ses territoires ruraux périphériques ; - révision de l'aménagement forestier de la forêt domaniale ; - dynamisme du tissu d'entreprises bordant le massif ; - lancement de l'outil OGFH (observatoire grande faune et habitat) à l'échelle de l'unité cynégétique Chartreuse et liens FDC38-forêt privée ; - attentes grandissantes de la société vis-à-vis de la forêt favorable à une mise en valeur de la forêt et de sa gestion. 	<ul style="list-style-type: none"> - fréquentation forte et en hausse, été comme hiver ; - fortes attentes et pressions de la société : loisirs, bien être, cadre immuable, eau potable... ; - augmentation de « l'incompréhension » de la gestion forestière par le grand public ; - conserver la fonction production de la forêt dans un contexte de forêt périurbaine ; - impacts directs et indirects du changement climatique sur la biodiversité, la production de bois et l'économie de la filière locale ; - équilibre sylvo-cynégétique rompu dans de nombreuses zones ; - rupture de « l'esprit des lieux » forestier dans l'aménagement des sites proches des agglomérations ; - pas de moyens spécifiques hors animation et diminution des moyens d'entretien de la forêt domaniale.

4. Engagements et objectifs 2020-2024



GRANDE
CHARTREUSE



Suite aux discussions en comité de pilotage et aux réunions de travail conjointes avec la charte de territoire forestier du PNR, le comité de pilotage s'est prononcé sur les engagements et objectifs suivants :

- **poursuivre** la gouvernance et l'animation dynamique de la démarche ;
- **co-construire** les projets dans un souci d'opérationnalité ;
- **répondre** à la demande sociale autour du dialogue forêt-société ;
- **partager et diffuser** l'information technique et environnementale ;
- **développer et organiser** la communication.



Réunion de travail du Copil sur le Contrat 2020-2024

Les objectifs du prochain label sont présentés par enjeux. Il a été décidé de conserver les 4 enjeux du précédent label désormais bien connus et bien appréciés par l'ensemble des partenaires. Ces objectifs sont déclinés en actions concrètes dans le contrat de projet 2020-2024 annexé.

ENJEU : ANIMATION DE LA DÉMARCHE

Points forts du contrat d'actions 2015-2020

Coanimation régulière et sans interruption malgré des changements d'animateurs côté ONF et un temps réduit côté Parc en 2016 et 2017 (mission énergie).
Bons échanges entre Parc et ONF permettant souplesse et adaptation.

Objectifs 2020-2024

- conserver un temps d'animation adaptée dans les 2 structures ;
- poursuivre l'implication des équipes Parc (hors forêt) et ONF (UT Chartreuse) dans l'élaboration et la réalisation des actions ;
- poursuivre les partenariats, coconstruire les projets ;
- élargir le COPIL en impliquant plus les élus des EPCI notamment ;
- innovation et transferts à poursuivre ;
- opérationnalité et souplesse dans la mise en œuvre, FA rédigées lors du démarrage ;
- participation active au réseau national FE.

Enjeu A : révéler, partager et faire vivre une identité « Forêt de la Grande Chartreuse »

Points forts du contrat d'actions 2015-2020

Organisation d'un séminaire national Villes/Forêts et de plusieurs événementiels :
Forêt de Sens - En montant au Charmant Som, en lien avec le milieu artistique local et les collectivités.

Objectifs 2020-2024

- développer les liens entre les actions de communication et de sensibilisation ;
- travailler sur la notoriété de la Forêt d'Exception, notamment auprès des habitants et des agglomérations portes, lien ville/forêt ;
- davantage intégrer la population locale et la société civile dans les groupes de travail (club des partenaires) ;
- structurer la communication via un plan de communication ;
- améliorer le « réflexe » Forêt d'Exception dans les équipes techniques de l'ONF ;
- s'appuyer sur la révision de l'aménagement forestier pour sensibiliser et communiquer avec les acteurs socio-professionnels.



Journées du Patrimoine

Enjeu B : produire, mobiliser, valoriser le bois de façon innovante et respectueuse des milieux

Points forts du contrat d'actions 2015-2020

Plusieurs actions innovantes : analyse de données LIDAR - application Marteloscope dédiée au grand public - Vis ma vie de bûcheron - AOC Bois de Chartreuse - Jeux en réalité alterné « Rewild »

Objectifs 2020-2024

- améliorer la mise en valeur des infos produites grâce à la technologie LIDAR et au réseau de placettes permanentes (Observatoire des forêts de l'Isère) et à l'occasion des études préalables à l'aménagement ;
- valoriser davantage l'application Marteloscope, assurer un relais vers d'autres forêts ;
- augmenter le nombre de références utilisant de l'AOC bois de Chartreuse issus de la FD/valorisation de l'existant ;
- affirmer le rôle de valorisation des bois et sa fonction économique, notamment en circuit court, en étroite relation avec l'AOC Bois de Chartreuse ;
- investir l'aspect compréhension sociale de la gestion, notamment les coupes.



Mobilisation des bois et certification AOC bois de Chartreuse

Enjeu C : harmoniser et conforter la dimension multifonctionnelle de la gestion forestière de montagne en renforçant la prise en compte de tous les patrimoines

Points forts du contrat d'actions 2015-2020

Ponts historiques - Rivière sauvages - Investissement dans la gestion des sites protégées ; Tétràs Lyre, Réserve des Hauts de Chartreuse, Natura 2000...

Objectifs 2020-2024

- mieux valoriser et faire connaître les inventaires et suivis faune/flore auprès du grand public et des élus ;
- trouver des angles « grand public » pour intéresser à la biodiversité (sciences participatives, lien au monde de la culture, empreinte sonore de la zone de silence...) ;
- faire partager cette technicité et multifonctionnalité, notamment au travers de chantiers pilotes : desserte, récolte... ;
- réviser le plan de gestion de la forêt en faisant preuve d'innovation et en s'appuyant sur les données LIDAR ;
- mieux intégrer et valoriser la biodiversité ; renforcer le lien avec la Réserve des Hauts de Chartreuse ;
- prendre en compte le changement climatique dans la gestion forestière : choix des essences, régénération... ;
- s'impliquer dans « Rivière sauvage » .

Enjeu D : répondre à la demande sociale très marquée

Points forts du contrat d'actions 2015-2020

Schéma d'accueil- Aménagements de sites.
Création d'une première porte d'entrée Forêt d'Exception

Objectifs 2020-2024

- démultiplier l'opération col de Porte sur d'autres sites très fréquentés ;
- maintenir la dimension culturelle de la forêt : résidence d'artistes, expositions... ;
- préserver et aménager le grand site du Charmant Som en lien avec tous les acteurs ;
- actualiser et faire vivre le schéma d'accueil ;
- avoir un espace d'accueil type maison de la forêt ;
- gestion collective des événementiels sportifs.



Porte d'entrée du col de Porte

SCHÉMA DE GOUVERNANCE OPÉRATIONNEL

Pour tenir ces engagements et atteindre les objectifs, Forêt d'Exception Grande Chartreuse devra mettre en place un schéma de gouvernance transparent et opérationnel, il s'appuiera sur le précédent schéma qui a fait ses preuves, tout en lui apportant les ajustements nécessaires au fil de la mise œuvre du Contrat.

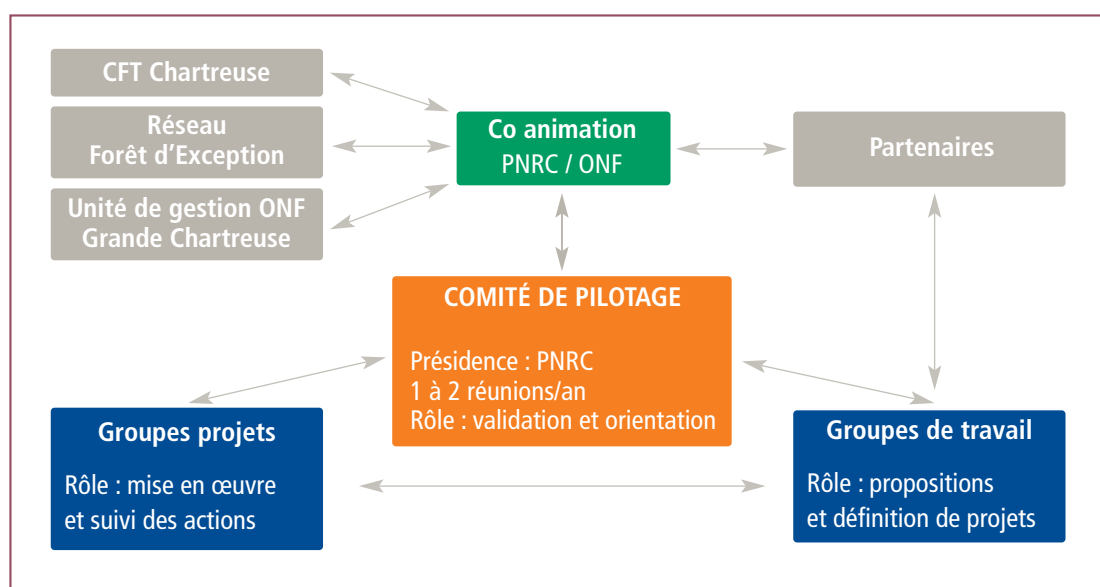
La gouvernance de Forêt d'Exception Grande Chartreuse repose sur un comité de pilotage dont la présidence est assurée par le Président du Parc ou son représentant. Ce comité réunit l'ensemble des acteurs, partenaires techniques et financiers de la démarche Forêt d'Exception. Il valide et oriente l'exécution du contrat de projet et permet également de partager des informations sur la vie de la Forêt de Grande Chartreuse. Les personnes participant au comité de pilotage permettent d'assurer la représentativité de la diversité des usages et des usagers du massif forestier.

En fonction des sujets, des personnes qualifiées sont invitées. Le comité de pilotage se réunit généralement 1 à 2 fois par an, en amont des comités de pilotage de la Charte Forestière de Territoire. Les lieux de réunion varient et se fixent dans les différentes communes concernées par la forêt domaniale de Grande Chartreuse pour permettre de se rapprocher des mairies.

Le comité de pilotage peut décider, selon les circonstances, de la création de groupes de travail dédiés à une thématique ou un **enjeux particulier**, nécessitant une concertation plus approfondie. Ces derniers ont pour rôle de proposer et définir des projets qui viendront nourrir le contrat de projet. Une fois ces projets validés en comité de pilotage, leurs mises en œuvre pourra être assuré par des groupes « projet » dédiés. La composition de ces groupes sera décidée en comité de pilotage et pourra être étendue en cours d'animation selon les besoins ponctuels identifiés.

L'animation de Grande Chartreuse, Forêt d'Exception est assurée par un tandem Parc/ONF. Cette double animation est mise en place afin d'assurer un lien étroit avec la Charte Forestière de Territoire animée par le PNR Chartreuse ainsi qu'avec les équipes techniques de l'unité de gestion ONF. Cette animation assure également le relais dans le réseau national Forêt d'Exception.

À noter que la Charte Forestière sur le massif de Chartreuse constitue l'application opérationnelle de la Charte du Parc. La Charte du Parc et Charte Forestière sont en cours de renouvellement. Elles intègrent autant que possible les avancées et pistes de travail issus des travaux engagés dans le cadre de la démarche Forêt d'Exception.



Dans le nouveau contrat de projet, il est prévu « d'officialiser » de nouveaux partenaires principaux :

- Comité Interprofessionnels des Bois de Chartreuse (CIBC)
- Grenoble-Alpes Métropole

D'autres partenaires sont pressentis pour être associés au comité de pilotage afin de compléter la représentativité des acteurs :

- France Nature Environnement Isère (FNE38)
- L'Association pour la valorisation du patrimoine cartusien (ACPV)
- Le Pays voironnais
- Les université de Grenoble et de Chambéry
- Le service patrimoine du département de l'Isère
- L'association Sylv'Acctes.



Monastère : la scierie

Conclusion



GRANDE
CHARTREUSE



Le premier Contrat de projet de la Forêt d'Exception Grande Chartreuse a permis de construire des bases solides de la démarche en terme de :

- partenariat et gouvernance,
- innovation et échanges de pratiques,
- réalisations concrètes partagées.

Aujourd'hui, nous souhaitons collectivement poursuivre l'aventure Forêt d'Exception au sein de la Chartreuse car Forêt d'Exception a démontré toute son utilité et son rôle d'ensemblier dans la filière forêt-bois chartroussine.

Pour cela notre action dans les prochaines années devra s'attacher en particulier à :

- poursuivre la dynamique de partenariat,
- réussir la concertation autour du nouvel aménagement forestier de la forêt domaniale,
- communiquer sur les pratiques en forêt et mieux répondre à la demande sociétale.

Ensemble, nous soutenons le label Forêt d'Exception® pour que la forêt de Chartreuse demeure une forêt vivante en partage, ancrée dans l'histoire et tournée vers le futur.



Annexes

- Composition du Comité de pilotage Forêt d'Exception Grande Chartreuse
- Programme et rapport de visite de la délégation du CNO du 2 et 3 octobre 2019
- Contrat de projet 2020-2024 (tiré à part)



GRANDE
CHARTREUSE



Annexe 1

COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE

Nom	Prénom	Fonction	Structure
Allegret	Christian	VP	CC Cœur de Chartreuse
Veuillet	Pascal	Président	Ass Artistes de Chartreuse
Bienassis	Brigitte	VP Forêt	CC Cœur de Chartreuse
Herman	Emmanuel	CM	CC Cœur de Chartreuse
Séjourné	Denis	Président	CC Cœur de Chartreuse
Burlet	Céline	Conseillère départementale	CD 38
Daburon	Agnès	CM Patrimoine	CD 38
Riaille	Axelle	Conseillère technique Forêt	CD 38
Axelle	Riaille	CM forêt filière bois	CD 38
Mulyk	Fabien	CD forêt, économie rurale et de montagne	CD 38
Davesne	Jeanne-Véronique	Coordinatrice	CIBC
Sarter	Jean-Claude	Président	CIBC
Chauvin	Christophe	Correspondant FE Grande Chartreuse	CNO FE
Rougier	Clara	CM	COFOR 38
Charnay	Laurent	Responsable forêt	DRAAF
Thollon-Pommerol	Christine	Ingénieure du Patrimoine	DRAC - UDAP
D'Herbomez-Provost	Sophie	Membre	FNE Isère
Dorioz	Catherine	Chercheuse	GIP Ecofor
Audinos	Claire	VP Forêt	Grenoble Alpes Métropole
Dutroncy	Jérôme	VP Environnement	Grenoble Alpes Métropole
Mignotte	Alexandre	CM Montagne	Grenoble Alpes Métropole
Poitevin	Françoise	Coordinatrice territoriale	Grenoble Alpes Métropole
Lejeune	Yves	Responsable station col de Porte	Météo France
Loisel	Luc	Intendant de l'Ordre	Monastère Grande Chartreuse
Boyer	Philippe	Directeur	Musée de la Corriere
Blanchin	Delphine	Responsable Aiguenoire	Chartreuse Diffusion
Casset	Loïc	Directeur	Sylv'Acctes
Oliot	Virginie	Directrice	OT Cœur de Chartreuse
Matz	Camille	CM	Pays Voironnais
Escolan	Gwenaëlle	Directrice	FIBOIS
Bic	Didier	Restaurant <i>Les Sommets</i>	Restaurateur
Barnave	Suzanne	Conservatrice	RN des Hauts de Chartreuse
Lovéra	Jean	Maire	Sarcénas
Ghiotti	René	CM Forêt	Saint-Joseph-de-Rivière
Gonnard	Maurice	Élu	Saint-Pierre-de-Chartreuse
Gusmeroli	Stéphane	Maire	Saint-Pierre-de-Chartreuse
Peyrache-Gadeau	Véronique	Chercheuse	Univ Savoie Mont-Blanc
Balestra	Catherine	Tourisme	PNRC
Bednarek	Lucie	Natura 2000	PNRC
Bourhis	Fabien	Mission forêt filière bois	PNRC
Escaron	Dominique	Président	PNRC
Fatela	Artur	Directeur	PNRC
Villien	Roger	VP PNRC	PNRC
Bouvet	Jean-Yves	Directeur d'agence	ONF agence de l'Isère
Debroize	Norbert	UT Chartreuse-Voironnais	ONF agence de l'Isère
Dubois	Éric	Responsable forêt ONF AURA	ONF DT AURA
Dutel	Roland	Chef de projet Forêt d'Exception	ONF agence de l'Isère

Annexe 2

VISITE DU COMITÉ NATIONAL FORÊT D'EXCEPTION PROGRAMME DU 2 OCTOBRE 2019

PRÉSENTATION DES ACTIONS - PERSPECTIVES

Horaire	Lieu/destination	🕒	Sujets	Intervenants
13h00-14h00 - trajet gare col de Porte - 60 mn - dépôt bagage hotel				
14h00 14h30	Col de porte (salle ONF)	30	Accueil, introduction visite mot d'accueil, contexte, déroulement	1-Mot d'accueil, remerciement, présentation personnes présentes (J-Y. Bouvet) 2-Contexte PNR, contexte forêt, (FB) 3-Contexte FD (N. Debroize) 4-Historique démarche (FB) 5-Déroulement journée (RD)
Déplacement voiture - 10 mn				
14h40 16h00	Habert col de porte	80	Rénovation du site de la Prairie du col de Porte, porte d'entrée FE + accueil des publics	1- Contexte col de Porte (+ valléen) (C. Balestra) 2- Présentation du projet technique (ONF) 3- Partenariat Métro + lien FE (Métro A. Mignotte ou F. Poitevin) 4- Description du projet habert et partenariat CIBC (A. Dambuyant + J-C. Sarter) 5- Actions sculpture/Forêt de Sens (P. Veuillet)
Déplacement voiture - 15 mn				
16h15 17h00	Charmant Som (prairie)	45	Le site du Charmant Som et sa route d'accès Contexte prairie/Natura 2000, stationnement et mobilité, vue globale/paysage	1- Contexte site et route (E. Heyrman et Métro) 2- Stationnement, auberge, alpagiste... (ONF) 3- Natura 2000, gestion prairie et fréquentation (L. Belmont ou L. Bednarek/PNR) 4- Mobilité/action en montant au charmant Som - chiffres enquête (S. Roy et Métro)
Déplacement voiture et à pied - 30 mn - arrêt photo Orgeval si temps nécessaire				
17h30 18h00	Marteloscope	30	Application marteloscope Présentation outil (tablette) et exercice pratique	1-R. Desfontaine + RD (présentation terrain + appli) 2-V. Olliot (OT) et FB ; Vis ma vie bucheron/ forestier
Déplacement voiture et à pied - 15 mn				
18h15 18h45	Hôtel Cartusia	30	Dépôt bagage hôtel Cartusia + temps libre	
Déplacement voiture - 15 mn				
19h00 20h30	Restaurant Brévardière	90	Rencontre des élus Échange et repas	1- Dominique Escaron + J-Y. Bouvet (accueil- mot du parc - mot ONF) 2- Chartreuse Diffusion et lien FE 2- Passage de témoin : Roger Villien Céline Burlet (cd38) - Artur Fatela (PNRC) Maires (Saint-Pierre, Saint-Lo, Sarcenas)

Annexe 3

LES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ NATIONAL D'ORIENTATION FORÊT D'EXCEPTION EN GRANDE CHARTREUSE - 2 ET 3 OCTOBRE 2019

IMPRESSIONS DE VISITE

L'animation, la gouvernance, les partenariats

- Un binôme d'animateurs ONF/PNR qui a l'air de bien fonctionner ; des agents du PNR et de l'ONF bien impliqués.
- Une bonne articulation ou au moins une recherche de synergies entre les différentes politiques et stratégies du PNR et des collectivités locales (CFT, schéma d'accueil, charte du PNR...). Une réflexion sur la gouvernance et l'articulation avec les autres instances du PNR (ex. copil CFT).
- Une bonne appropriation du label Forêt d'Exception® par les partenaires et les élus du territoire (mot clé, argument pour le territoire). Des collectivités locales et leurs élus de plus en plus présents (notamment la métropole de Grenoble).
- Un partenariat dynamique dont le cercle s'élargit (OT, CIBC...) et se renforce (confiance affirmée de l'intendant du monastère). Un nombre grandissant et assez important de financeurs.
- Des concertations menées, y compris sur des projets plus « forestiers » (comme la création de la piste dans le vallon du monastère).

Les actions menées ou en projet

- Des actions très concrètes sont menées, notamment sur le volet touristique et sur la sensibilisation du grand public : habert du col de Porte, sentier de découverte, exposition photos et sculptures en bois, vis ma vie de bûcheron, marteloscope... + route forestière (projet conduit avec les partenaires)
- Forte dimension opérationnelle du projet réalisé, avec une certaine souplesse dans la mise en œuvre des actions prévues et une capacité d'adaptation avec 8 actions complémentaires lancées depuis 2015.
- Une volonté d'expérimentation s'exprime dans les projets (ex. concertation autour du projet de piste forestière et de coupes à câble, utilisation du Lidar dans l'aménagement forestier) et des expérimentations sont à renouveler (ex. mobilité douce et navette pour l'accès au Charmant Som).
- Des actions à développer ou sur lesquelles il faudrait davantage communiquer : notamment sur le volet biodiversité ou, par exemple, sur la gestion pastorale au Charmant Som.
- Des actions à conduire dans le vallon du monastère : aménagements pour canaliser les flux, garder la quiétude du lieu et permettre à tous de découvrir le site de loin.

Des actions à poursuivre et à encourager

- L'appropriation par tous les agents de l'ONF: les liens entre le chef de projet ONF et les personnels de l'UT sont à conserver, voire consolider, en restant à l'écoute des agents de terrain de l'UT qui peuvent devenir des ambassadeurs du label.
- Le lien avec le document d'aménagement forestier en cours de révision: bien valoriser les données existantes, officialiser des éléments de la trame de vieux bois, partager avec tous les partenaires le diagnostic, les enjeux et les objectifs.
- Le lien avec la Charte forestière de territoire : conserver les dynamiques en place, favoriser les passerelles et éviter de lasser les partenaires (souvent communs aux deux démarches).

- L'engagement des collectivités locales : garder la volonté d'élargir le partenariat, avec la métropole, les communautés de communes, communes forestières...
- L'articulation avec le label Rivière Sauvage (1^{er} territoire à avoir les 2 labels) : des synergies sont à trouver à chaque étape de la mise en œuvre.
- La volonté de maintenir les enjeux du premier contrat avec des grandes orientations confortées mais aussi des sujets émergents à intégrer, comme la résilience et l'adaptation au changement climatique.
- Les relations avec des chercheurs sont à consolider, voire développer. De même, pour les liens à renforcer avec les associations locales.
- Un plan de communication est à élaborer, pour gagner en lisibilité et visibilité sur le projet dans toutes ses dimensions territoriales et thématiques.


La cohérence et la transversalité du projet

- Enjeux A (communication) et D (réponse aux attentes du public).
Leur séparation n'est-elle pas un peu artificielle, avec le risque d'une communication peu dialoguante ? Aller plus clairement vers le partage interactif de savoirs, de vie, plus que vers le simple accueil d'un public passif. Illustration: les « portes d'entrée » en plein milieu de la forêt; ce sont plutôt des lieux de rencontre, d'abri, des marques d'attentions (accueil « gratuit »).
- Dans l'enjeu A, davantage associer les associations de protection de la nature dans la mise en place des actions de communication et partage d'information avec le grand public.
- Action B6. Pour l'intégration dans le territoire, il serait bienvenu de faire l'articulation avec la démarche Sylv'ACCTES menée à l'échelle du PNR sur les forêts privées et communales. Logiquement la sylviculture en domaniale devrait donner des exemples/illustrations (dont marteloscope) des itinéraires vertueux promus et aidés par Sylv'ACCTES, participer à l'amélioration de ces itinéraires au fil du temps. Cela concerne notamment l'intégration de ces « îlots d'avenir » dans la sylviculture multifonctionnelle ordinaire.
- Dans l'enjeu B, envisager la préservation de la biodiversité comme un élément à part entière.

Le 10 décembre 2019,

Marie Thomas, Adeline Favrel, Christophe Chauvin,
membres du Comité national Forêt d'Exception
(accompagnés de Christèle Gernigon, ONF).

Agence territoriale Isère
Hôtel des administrations
38026 Grenoble Cedex
Octobre 2020
© G. Laget/PNR Chartreuse
Maquette DCOM

 **PEFC** 10-4-4 / Promouvoir la gestion durable de la forêt / pefo-france.org

